
Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du 12 février 2024

La séance est ouverte à 17 heures 01 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Agathe FORT – Mme Lucie MASTROLORITO – M. Antoine PELCÉ – Mme Caroline ROGER-SEPPI – Mme Danielle CARASCO – Mme Morgane GUILLAS – M. Laurent QUIQUEREZ – M. Alain BRISSARD – Mme Laura GANDOLFI – M. Stéphane FRIOUX – M. Paul CAMPY – Mme Catherine ANAVOIZARD – M. Yann CROMBECQUE – M. Mathieu GARABEDIAN – M. Jacques GERNET – M. Ikhlef CHIKH – M. Gaëtan CONSTANT – Mme Pauline SCHLOSSER – Mme Emilie PROST – Mme Christine GOYARD GUDEFIN – M. Jonathan BOCQUET – Mme Antoinette BUTET – Mme Agnès THOUVENOT – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA – M. Antoine COLLIAT – Monsieur Floÿd NOVAK – M. Julien RAVELLO – M. Sébastien CHATAING – Mme Sabrina BENHAIM – Mme Christina MARTINEAU – M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – M. Prosper KABALO – M. Marc GIOUSE – Mme Sylvie DONATI – M. Lotfi DEBBECHE – M. Stéphane COLSON – M. Frédéric VERMEULIN – Mme Zemorda KHELIFI – Mme Melouka HADJ MIMOUNE – Mme Katia DUBOUCHET – M. Mahrez BENHADJ – Mme Anaïs D'HOSTINGUE.

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Sonia TRON (pouvoir à Mme Caroline ROGER-SEPPI)

Mme Aurélie LOIRE (pouvoir à M. Paul CAMPY)

M. Olivier GLUCK (pouvoir à Mme Agathe FORT)

Mme Aurore GORRIQUER (pouvoir à Mme Danielle CARASCO)

Mme Muriel BETEND (pouvoir à Mme Christine GOYARD GUDEFIN)

M. Jacques VINCE (pouvoir à M. Lotfi DEBBECHE)

Mme Marwa ABDELLI (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)

M. Loïc CHABRIER (pouvoir à M. Prosper KABALO)

Mme Virginie DEMARS (pouvoir à Mme Sabrina BENHAIM)

Mme Stéphanie CHABROUX (pouvoir à M. Cédric VAN STYVENDAEL)

Mme Maryse ARTHAUD

Mme Béatrice VESSILLER

M. LE MAIRE.- Bonjour à chacune et chacun d'entre vous. Je salue les membres du Conseil municipal, les personnes qui sont présentes dans le public, et celles qui regardent ou regarderont le Conseil municipal à distance.

En ce début de Conseil, je vous propose de rendre hommage à Missak et Mélinée MANOUCHIAN qui seront inhumés au Panthéon la semaine prochaine, 80 ans, jour pour jour, après que Missak MANOUCHIAN a été fusillé au mont Valérien.

Missak MANOUCHIAN ou l'histoire française d'un journaliste, ouvrier et poète, communiste, réfugié en France en 1925 après avoir survécu au génocide arménien.

Apatride au début de la Seconde Guerre mondiale, après deux refus de l'administration de lui accorder la nationalité française, il s'engage en 1943 dans les FPT-MOI.

Nommé Commissaire militaire de la région parisienne en août 1943, il mène avec les membres de son groupe une trentaine d'opérations armées du mois d'août à la mi-novembre 1943.

Il est arrêté le 16 novembre 1943, et sera fusillé avec ses 22 camarades le 21 février 1944 au mont Valérien.

Cette entrée au Panthéon de Missak et Mélinée MANOUCHIAN résonne particulièrement dans l'enceinte de ce Conseil municipal. Vous connaissez tous et toutes les liens qui unissent historiquement notre Commune et le peuple arménien. Nous aurons d'ailleurs tout à l'heure à voter une délibération sur le déplacement d'une délégation d'élus villeurbannais en Arménie en avril prochain.

Avec mon prédécesseur qui a tant œuvré au Parlement pour la reconnaissance par la France du génocide arménien, nous avons été invités à participer à la cérémonie au Panthéon. C'est l'ensemble du Conseil municipal, et au-delà, l'ensemble des Villeurbannais, que nous représenterons ce jour-là pour honorer la mémoire de Missak et Mélinée MANOUCHIAN, et à travers eux la mémoire de l'ensemble des membres du groupe Manouchian composé de résistants et d'immigrés venus d'Italie, de Pologne ou d'Arménie.

À Villeurbanne, en écho à cette cérémonie de panthéonisation, une soirée spéciale aura lieu le 20 février au Zola, en partenariat avec la NACRE et la Maison de la culture arménienne. Le film de Robert GUÉDIGUIAN, l'Armée du crime, qui retrace les faits d'armes du groupe Manouchian, sera projeté.

En hommage à Missak et Mélinée MANOUCHIAN, et à tous leurs camarades, ces réfugiés, ces étrangers, ces 23 qui criaient la France en s'abattant, comme l'écrivait ARAGON, ces 23 devenus des héros de la résistance, des héros français, je vous propose d'écouter l'interprétation du Chant des partisans par Frédéric LAMANTIA.

Musique.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, cher Frédéric.

En novembre dernier, j'avais eu l'occasion de m'exprimer pour condamner la pire attaque survenue en Israël depuis sa création en 1948. L'attaque du 7 octobre a visé des civils, employée des méthodes barbares, visant à terroriser la population israélienne. Le plus grand massacre antisémite de notre siècle, comme le disait le Président MACRON il y a quelques jours, a fait 1 160 victimes, dont une majorité de civils.

L'effroi compréhensible justifié que cette attaque a suscité sert aujourd'hui de principal argument pour poursuivre la guerre à Gaza, une guerre qui n'a pas atteint son seul objectif affiché : anéantir le Hamas, l'organisation terroriste responsable des attaques du 7 octobre. C'est une guerre qui a des conséquences dramatiques pour la population palestinienne.

Quelle que soit la sidération que les attentats du 7 octobre ont générée, personne ne peut tolérer la désolation qui règne aujourd'hui à Gaza. Plus de 27 000 personnes sont déjà mortes dans l'enclave, privées de tout, de nourriture, d'eau, de médicaments, d'électricité et de chauffage. Selon l'UNICEF, on compte plus de 5 300 enfants parmi les victimes.

On assiste tous les jours à la destruction généralisée – le terme est employé par le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'Homme – d'infrastructures, comme des immeubles de logements, des écoles et des universités.

La légitime défense ne peut pas se traduire par une punition collective injuste qui déstabilise encore davantage la région, et obère chaque jour un peu plus les chances de renouer avec une paix durable.

Dans ces conditions, nous ne pouvons qu'appeler à la conclusion d'un accord de cessez-le-feu, position aujourd'hui défendue par la diplomatie française, et plus récemment par Antony BLINKEN, secrétaire d'État Américain, qui était au Moyen-Orient la semaine dernière.

C'est aussi la position que défend Élie BARNAVI, ancien ambassadeur d'Israël en France, qui plaide pour – je cite – « arrêter les frais à Gaza », alors même qu'il était de son propre aveu vent debout contre cette idée il y a encore peu.

En ce qui concerne la politique internationale de la France et la géopolitique mondiale, notre Conseil municipal ne peut que formuler des vœux qui, nous le savons bien, ont peu d'impact et peu d'écho.

Malgré tout, considérant l'importance de ce conflit, et son impact émotionnel pour nombre de Villeurbannaises et Villeurbannais, il me semble que notre responsabilité d'élus locaux est d'abord de veiller à ce que tous les habitants de notre Ville soient en paix et en sécurité.

Je veux dire à l'ensemble des personnes qui nous écoutent que mon attention, notre attention est focalisée sur ce point. Nous ne tolérerons jamais aucun acte antisémite, aucun acte raciste à Villeurbanne que rien ne justifie jamais.

Pour ma part, je souhaite continuer à œuvrer, aussi modestement que résolument, au dialogue constructif et respectueux, avec toutes les sensibilités représentées à Villeurbanne.

Je tiens encore une fois à remercier les élus de cette assemblée pour la mesure de leurs propos. Nous avons un devoir commun, celui d'être exemplaires et de veiller à la sérénité des débats. Nous avons une responsabilité partagée, celle d'être auprès des Villeurbannais et d'œuvrer pour l'apaisement et la tranquillité de toutes et tous.

Enfin, je ne peux pas commencer ce Conseil municipal sans évoquer la mémoire de Robert BADINTER. Beaucoup a été dit et écrit depuis sa mort il y a trois jours.

Grande figure républicaine, conscience de la gauche française, promoteur inlassable de l'État de droit, il aura mené bataille sur tous les terrains, dans toutes les fonctions qu'il a exercées, pour inscrire dans la loi les idéaux universalistes qu'il portait.

Enfant d'émigrés, dont le père, comme disait Missak MANOUCHIAN, trouva refuge en France en 1919 après avoir fui les pogromes de Bessarabie, mort 81 ans, jour pour jour, après l'arrestation de son père par la Gestapo, rue Sainte-Catherine à Lyon, Robert BADINTER aura été marqué dans sa chair par la Shoah.

La haine dont il a fait l'objet aura été l'un des fils rouges de sa vie. Elle n'aura pour autant jamais fait varier sa vision intangible et universelle des droits de l'Homme. Réduit parfois à cette loi historique de la V^e République qu'est l'abolition de la peine de mort, il aura en réalité fait avancer les droits dans de nombreux domaines : dépénalisation de l'homosexualité, fin des juridictions d'exception, promotion du droit des victimes, combat pour que la prison ne soit pas un simple enfermement.

Par son histoire familiale, Robert BADINTER savait mieux que personne que nous ne serions jamais immunisés contre le retour de la barbarie. La France – écrivait-il – n'est pas la patrie des droits de l'Homme ; elle est la patrie de la Déclaration des droits de l'Homme.

À l'heure où certains, en France et ailleurs, perdent leur boussole ou jouent les apprentis sorciers, rappelons-nous, avec Robert BADINTER, qu'il n'y a pas d'accommodement avec l'État de droit qui ne finisse par faire le lit des reculs démocratiques et des injustices futures.

Je vous propose, chers collègues, d'observer une minute de silence en hommage à Robert BADINTER.

Il est procédé à une minute de silence.

M. LE MAIRE.- Le Conseil municipal est réuni aujourd'hui, et comme tous les Conseils de ce mandat, il est retransmis en direct sur le site Internet de la Ville. Il est en présentiel, et avec le public.

M. KABALO.- Suite aux propos que vous venez de tenir, je souscris évidemment à la souffrance du peuple de Gaza, néanmoins, une fois de plus, comme toute la représentation internationale, je vous rappelle qu'il y a toujours 136 otages retenus à Gaza dans des conditions déplorables, mais vous n'en avez pas dit un seul mot. Il y a encore aujourd'hui 3 otages Franco-Israéliens, et un bébé qui a fait son premier anniversaire à Gaza, en compagnie de son frère de 3 ans et de sa maman.

Je dis que je souscris à la souffrance, non pas du groupe terroriste du Hamas, mais du peuple palestinien, et il y a aussi la souffrance du peuple israélien et des 136 otages que vous avez oubliée de façon délibérée.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur KABALO. J'espère que vous ne pensez pas la totalité de ce que vous avez dit sur le fait que c'est un oubli délibéré. Je crois que l'ensemble de mes interventions depuis le début de ces atrocités a été le plus équilibré possible pour permettre à chacun de voir ses sentiments, et son point de vue pris en compte. Mais je vous ai donné la parole, et vous avez eu raison de la prendre.

Je propose de revenir à l'ordre du jour. M. GARABEDIAN, pouvez-vous procéder à l'appel, s'il vous plaît ?

M. GARABEDIAN procède à l'appel.

M. LE MAIRE.- La feuille de présence va circuler, merci de la signer.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le 8 avril 2024 à 17 heures à l'Hôtel à Ville.

Avant de commencer l'ordre du jour, on va procéder à l'adoption par le Conseil municipal du procès-verbal de la séance du jeudi 14 décembre 2023.

Est-ce qu'il y a des remarques concernant ce procès-verbal du Conseil municipal ? S'il n'y a pas de remarques, je le mets aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

1. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT) – M. Cédric VAN STYVENDAEL

Point non traité.

2. INSTALLATION DE MADAME STÉPHANIE CHABROUX AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LA COMMISSION « ÉCONOMIE ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE – M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- Mme CHABROUX est excusée pour ce Conseil, elle est souffrante.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

3. DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS.ES AU SEIN DES DIVERS ORGANISMES – M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

4. CRÉATION D'UNE CARTE DE CITOYENNETÉ LOCALE VILLEURBANAISE ET APPROBATION DE LA CHARTE DU RÉSEAU ET D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA CITOYENNETÉ LOCALE VILLEURBANAISE – M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.-

J'ai trois demandes d'intervention. Monsieur GARABEDIAN, je vous laisse introduire.

M. GARABEDIAN.- Nous souhaitons commencer par l'écoute d'un témoignage qui dure à peu près deux minutes, puis je présenterai ensuite le rapport.

Dilont.- *« Moi, c'est Dilont, je suis Congolais de Brazza, et je suis arrivé en France en septembre, le 11 septembre, drôle de date. Je suis venu à Paris sans connaître personne. J'ai pris un billet d'avion, je me souviens très bien, je suis descendu à Beauvais, et de Beauvais, j'ai pris le bus. Je suis descendu à Porte Maillot, et là, je me souviens, il était 20 heures ou 21 heures, et je ne savais plus quoi faire en fait parce que je me suis dit : « Bon, OK, je suis là, mais je fais quoi maintenant ? »*

Je ne connaissais personne, j'ai dû errer dans les gares, dormir dans les gares, pendant un petit moment, enfin deux mois, jusqu'à ce que je rencontre des gens de mon pays. Je les ai trouvés comme cela à la gare du Nord. Ils parlaient la langue de chez nous, et j'ai compris que c'étaient des gens de mon pays. Je leur ai exposé mon problème, je leur ai dit que je ne connaissais personne, que je n'avais nulle part où prendre des douches, des vraies douches, nulle part où dormir et tout. Ils m'ont dit : « Voilà, par rapport à ta situation, il faut faire une demande d'asile. »

Alors, on est venu ici, au CADA, et c'était vraiment quelque chose de différent parce que, pour la première fois en six mois, j'avais vraiment un endroit où dormir trois, quatre ou cinq nuits de suite. C'était bien, mais bizarre. C'était bizarre parce que le corps s'habitue à toutes les situations, et quand les mauvaises situations deviennent la normalité, et qu'un jour, quelque chose de bien vous arrive, savoir que je me réveille au même endroit, que je n'ai pas froid, c'était compliqué, mais bien, très bien même.

Et c'est ce qui est arrivé peut-être la première semaine, j'étais bizarre, déjà, parce que vous vous réveillez un matin, vous n'avez personne à qui parler. Si vous avez une télé, c'est bien, parce que cela fait passer le temps, mais si vous n'avez pas de télé, vous êtes là, vous pouvez passer deux ou trois jours, et vous ne prononcez pas un seul mot. En tout cas, si vous n'appellez personne au téléphone, vous pouvez passer deux ou trois jours sans prononcer un seul mot. C'est bizarre quand même.

Après, au début, j'avais des membres du CADA qui venaient, qui me demandaient si cela allait et tout, mais c'étaient les seules personnes à qui je parlais. Au fil du temps, j'ai rencontré des gens parce que derrière, il y a un petit terrain de basket, et il y avait des jeunes comme moi qui jouaient. Et un jour, je suis descendu pour les regarder jouer, ils m'ont proposé, et voilà, c'est à partir de ce jour-là que j'ai commencé à me faire des amis. On s'appelle, on s'appelle souvent, on se voit peut-être quand on a le temps.

Quand vous arrivez dans un endroit où vous n'avez pas de repères, c'est vraiment compliqué. »

M. GARABEDIAN.- Créer des repères, se faire des amis, trouver une place dans sa ville, c'est ce que le témoignage de Dilont que l'on vient d'écouter nous apprend, nous incite à imaginer comme politique publique inclusive pour lui et tant d'autres à Villeurbanne.

L'histoire de Villeurbanne est d'avoir toujours été une ville d'accueil, une ville d'inclusion. On a la devise attachante et officieuse de Villeurbanne, venue d'ailleurs, devenue d'ici, du précédent Maire de Villeurbanne, M. Jean-Paul BRET, qui résonne sur toutes les actions que l'on peut mener sur ce type de politiques publiques.

Aujourd'hui, je suis assez fier de présenter ce rapport qui écrit une nouvelle page de cette histoire, une histoire qui a commencé il y a déjà quelques années, 5 ou 6 ans, avec le jury citoyen, une démarche politique citoyenne où des habitants ont pu imaginer des actions à mener sur la Ville pour construire ces politiques d'accueil et d'inclusion.

Dans ce rapport, il y en avait une qui était de renforcer le concept de citoyenneté de résidence pour que les personnes – je cite : *« quel que soit leur statut, accèdent aux instances participatives locales et puissent symboliquement avoir la remise d'une carte de citoyenneté. »*

C'est un projet que l'on a commencé à imaginer avec Antoine PELCÉ et Agathe FORT depuis le début du mandat, que l'on a travaillé avec nombre d'associations et de personnes qui pouvaient être intéressées et concernées, ce qui nous a amenés aujourd'hui à la présentation d'une charte et de la carte de citoyenneté locale de Villeurbanne.

Le principe de citoyenneté de résidence, de citoyenneté locale, n'est pas fondamentalement un principe nouveau. Il est en fait issu de la création de la République puisque les révolutionnaires, dès 1789, dans la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, et ensuite, pour la 1^{ère} République, avaient imaginé qu'étaient finalement citoyennes les personnes qui participaient au projet politique qui était défendu. Puis, très rapidement, c'est un principe qui sera un peu abandonné.

De fait, c'est ce que l'on veut rappeler aujourd'hui. La citoyenneté locale, c'est essayer de constituer une communauté au sein de la Ville, une communauté politique, qui souhaite baser son projet sur la liberté et l'égalité en droit. Finalement, une pratique concrète du droit à la Ville pour toutes et tous.

On souhaite que ce projet soit porté de manière inconditionnelle. On a trouvé un nom à ces citoyens et citoyennes auxquelles : « habitants » et « habitantes ». Cela a pu faire sourire lors d'un précédent Conseil municipal. Il est tiré d'un très joli texte de Thierry PAQUOT, architecte urbaniste, que l'association LALCA nous avait lu, et qui s'interrogeait finalement sur l'essence des mots « habitat », « habité », sur la question de « l'habitus » et même de « l'habit ». Ce sont des mots qui ont tous la même origine.

Finalement, « l'habiteur » était quelqu'un qui avait des habitudes dans une cité, et on trouvait que c'était une jolie manière de rappeler que, pour être citoyen, il fallait aussi vouloir s'engager pour sa ville, et que son logement n'était forcément pas la condition suffisante pour participer.

On souhaite donc promouvoir cette égalité d'accès en droits sociaux, économiques et culturels, en droits civils et politiques, même si ce sont des combats que l'on ne pourra pas uniquement porter au niveau municipal, et qui sont des combats historiques de la gauche depuis de très nombreuses années. On souhaite que cette carte puisse être le symbole de ce combat, que ce soit un lien entre les « habitants », les « habitantes » et la Ville, et que ce lien puisse aussi permettre à d'autres de nous rejoindre.

C'est également le projet de ce rapport que de créer un système local de solidarité avec les personnes qui le souhaitent, mais aussi les commerces, les entreprises, les associations, et que, de ce réseau, l'on puisse continuer à faire vivre ce droit à la Ville pour toutes et tous.

J'ai donc le grand honneur de présenter ce rapport, et j'associe évidemment Antoine PELCÉ, Agathe FORT, et les services de la Ville à ce travail qui a duré plus d'un an et demi, et qui s'inscrit dans l'histoire longue de Villeurbanne, et j'en suis très heureux.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GARABEDIAN. J'ai trois demandes d'intervention, la première pour le groupe Villeurbanne Progressiste. J'avais Mme DEMARS, mais ce sera M. KABALO.

M. KABALO.- Monsieur le Maire, chers collègues, au moins, cette délibération va nous permettre de détendre l'atmosphère.

Effectivement, je remplace au pied levé Virginie DEMARS, qui est alitée.

Chers collègues, nous avons déjà mentionné notre étonnement lors du dernier Conseil, suite à l'annonce de cette carte de citoyenneté dont on ne comprenait pas réellement ce qu'elle permettait de faire. Hé bien après une première lecture de la délibération, je vous avoue que nous n'y comprenons toujours rien.

Entre les termes de novlangue du type « *habiteur et habituse* » et les explications tellement floues et larges telles que « *élaborer ensemble les politiques publiques municipales visant à garantir l'accès aux droits fondamentaux et à la non-discrimination* » et « *construire de nouveaux services selon les besoins des Villeurbannais* », j'avoue que la tâche n'est pas aisée pour la compréhension.

De même, vous nous assénez des vérités sans pour autant nous en expliquer leur fondement, et notamment que vous constatez que « *toute la population villeurbannaise ne jouit pas de la même manière de ses droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que de ses droits civils et politiques* ».

Je me suis donc renseigné sur le principe de la carte de citoyenneté locale, qui est issue du concept des « *sanctuary cities* » états-uniennes, mobilisé contre les politiques fédérales d'immigration et d'expulsion visant les personnes sans statut régulier.

L'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants en donne également une définition un peu plus claire : « *La carte célèbre l'appartenance symbolique de toutes les personnes sur le territoire, et est envisagée comme un dispositif devant intégrer les publics vulnérables et les plus à l'écart des institutions.* »

Le but est donc ici plus clair : faire une carte pour tous, qui aurait aussi vocation à aider les publics vulnérables, sans pour autant en faire une étiquette stigmatisante pour ces derniers.

Mais alors pourquoi si peu de clarté ? Cette présentation sens dessus dessous que vous faites ne fait qu'entretenir le doute sur vos intentions. J'aurai d'ailleurs une question en fin de parcours qui va peut-être nous expliquer la suite.

Pire, avec ce flou de communication, ce sont les principaux intéressés qui risquent soit de passer à côté de ce que vous essayez de mettre en place, soit d'amalgamer la carte à un titre de régularisation, ce qui pourrait causer encore plus de confusion.

D'ailleurs, la charte que vous proposez en parallèle de cette carte semble prendre en compte ce défi d'accueil de personnes en situation irrégulière à travers les divers engagements de la Ville. Mais alors se pose la question de la carte en elle-même : à quoi va-t-elle servir puisque les engagements actuels et futurs n'ont aucunement besoin d'elle pour exister ?

Ce type de cartes existe depuis 2016 à Paris. Elle s'adresse à tous les Parisiens et Parisiennes, sans considération de nationalité. Elle donne accès à de véritables avantages, et notamment à une centaine d'offres culturelles, sportives et civiques tous les mois. Elle permet également de favoriser la participation citoyenne via des ateliers thématiques, des visites des coulisses des services publics, et même des temps de rencontres avec des élus.

Ici, il n'en est rien puisque la carte ne servirait qu'à matérialiser symboliquement la réflexion autour du sujet, et à reconnaître la place de ses détenteurs dans la Ville. Est-ce juste une mesure d'affichage ? Et ce, d'autant plus que les seuls événements dont on nous parle sont ceux des potentiels signataires de la charte dont nous ne savons pour l'instant rien.

Il nous semble donc que cette carte est à ce jour superflue, et que l'argent qui servirait à sa mise en place, sa délivrance, et à toute la communication qui sera inévitablement faite autour de son lancement, serait mieux investie dans des initiatives locales dont les objectifs sont justement prônés par la charte qui est proposée en parallèle.

En somme, vous mettez la charrue avant les bœufs. Il serait beaucoup plus logique de créer la carte *a posteriori* de la charte, lorsque le réseau de signataires sera développé, et que la Ville aura pleinement finalisé sa réflexion sur l'utilité réelle de la carte, non seulement envers les publics fragiles, mais aussi envers tous ceux qui participent à la vie villeurbannaise (habitants, étudiants, travailleurs, etc.).

Vous connaissez le dicton : « *Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire arrivent aisément.* » Hé bien ici, ce n'est pas le cas, et nous vous invitons à reporter ce projet qui ressemble plus à une posture politique qu'à un projet pleinement abouti.

Une question : suite à votre propos, je souhaiterais que vous m'expliquiez ce qu'est une communauté politique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, M. RAVELLO.

M. Julien RAVELLO.- Monsieur le Maire, chers collègues, Villeurbannaises et Villeurbannais, mais aussi cher jury citoyen, il y a 6 ans, le jury citoyen, dont vous étiez plusieurs dans cette salle à faire partie – j'excuse d'ailleurs Aurore GORRIQUER qui devait intervenir sur cette délibération, et qui faisait partie du jury citoyen – a rendu ses conclusions pour poser une pierre de plus dans l'histoire villeurbannaise de l'accueil.

L'une de ses propositions était la création d'une carte citoyenne de résidence, comme cela vient d'être présenté par M. GARABEDIAN. C'est ce que nous voterons avec joie ce soir.

En revanche, c'est avec beaucoup moins de joie et beaucoup plus de colère que nous avons suivi le vote sur la loi immigration. Je ne vais pas vous faire ici la liste des infamies qu'elle contient, du renforcement de l'arbitraire préfectoral pour la délivrance des titres de séjour aux suppressions des protections contre les personnes de nationalité étrangère. Mais si cette loi doit nous apprendre quelque chose, c'est qu'il est toujours plus nécessaire de tenir notre ligne politique, celle qui est écrite sur tous les frontons des mairies, pour que l'égalité et la fraternité ne soient pas que des mots, mais une réalité.

Nous devons persister, nager à contre-courant du climat réactionnaire dans lequel la droite nous plonge de plus en plus, et toujours lutter contre les discriminations ethnoraciales, la xénophobie, et la haine de l'autre.

L'histoire de France, comme celle de Villeurbanne, est faite de mélanges, et aucune loi ne pourra rien y changer. Depuis 1515, des enfants nés de parents étrangers en France sont naturalisés. Depuis la Révolution française et la II^e République, notre droit du sol est fort, et nous en sommes fiers.

Plutôt que de replier la France sur elle-même, le Gouvernement ferait mieux de régulariser massivement les personnes sans-papiers, de renforcer notre droit du sol, de prendre en charge les exilés en donnant plus de possibilités de recours en cas de refus de délivrance

de titre de séjour, ou encore de dépénaliser le séjour irrégulier. Le Gouvernement ferait mieux de s'inspirer de la Ville de Villeurbanne et de notre tradition de l'accueil. Il ferait mieux d'assurer notre devoir d'humanité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour la troisième intervention, qui est commune aux groupes Socialistes & Citoyen.ne.s Villeurbannais.es, Les Écologistes, Communiste & Républicain, et Cercle Radical Place Publique, l'intervention est portée par Antoine PELCÉ.

M. PELCÉ.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, 60 000, c'est le nombre de mots moyens dans les dictionnaires français. Chaque année, 200 mots apparaissent et d'autres disparaissent, n'en déplaise à M. KABALO.

La question pour nous n'est pas un débat lexicologique sur le mot « habitateur », mais sur ce qu'il est et sur ce qu'il dit de nos politiques publiques. Il vient d'abord de la Ville elle-même, des femmes, des hommes et des enfants qui vivent ici, à Villeurbanne, parfois à la rue ou dans un habitat précaire, traversant la Ville dans un sens pour une douche ou dans l'autre pour un repas chaud. C'est en partant de leurs usages et de leurs habitudes de la Ville que des architectes-chercheurs ont proposé de raconter la Ville. C'est très concret, et très réel.

Malheureusement, la loi immigration est elle aussi bien concrète et bien réelle dans ses conséquences sur la vie de celles et ceux qui habitent ici. La décision du Conseil constitutionnel de censurer tel ou tel vice de procédure ne change rien au fond du problème. C'est bien le vote de la loi, par la représentation nationale, qui abîme profondément le pays.

Ce choix politique de montrer du doigt une catégorie de la population, et d'en faire la source de tous nos maux, est terrible. Les enfants à la rue, l'installation durable de bidonville dans les interstices de la Ville, l'allongement des files d'attente de l'Aide alimentaire, la dégradation de l'état de santé de certains et certaines, le marché de l'emploi non déclaré comme activité de survie, voilà ce à quoi nous devons faire face concrètement dans la Ville en conséquence d'une politique – il faut le dire – largement inspirée des programmes de l'extrême droite.

On aime dire de Villeurbanne qu'elle est la ville des utopies réalisées, mais ici, on ne parle pas d'utopies, on parle simplement du droit de chacun et chacune de vivre dignement. On parle simplement d'un droit reconnu par le Conseil d'État, le Conseil constitutionnel, et la Cour européenne des droits de l'Homme.

Pour terminer, je voudrais vous partager la parole de quelqu'un qui sait peut-être cela un peu mieux que moi parce qu'il l'a vécu directement. C'est un passage du livre « Manuel d'exil », écrit par Velibor COLIC, un écrivain né en Bosnie, qui s'est exilé en France en 1992. Il est arrivé à Rennes avec, pour tout bagage, trois mots de français : Jean, Paul et Sartre.

Il nous dit : *« Je suis assis sur ce banc public à Rennes. Il pleut de l'eau tiède et bénite sur la Ville. Je réalise peu à peu que je suis le réfugié, l'homme seul, sans papiers et sans visage, sans présent et sans avenir, l'homme aux pas lourds et au corps brisé, la Fleur du mal, aussi éthérée et dispersée que le*

pollen. Je n'ai plus de nom, je ne suis plus ni grand ni petit, je ne suis plus fils ou frère, je suis un chien mouillé d'oubli dans une longue nuit sans aube, une petite cicatrice sur le visage du monde. »

M. LE MAIRE.- Merci. M. GARABEDIAN.

M. GARABEDIAN.- Merci. Déjà, je remercie mes collègues, de la majorité en tout cas, pour leurs interventions et leur soutien.

Monsieur KABALO, juste pour répondre en deux mots, je suis un peu gêné pour vous si « élaborer les politiques publiques municipales », « la lutte contre les discriminations », « l'égalité en droit » ou « la communauté politique » sont des mots que vous avez du mal à comprendre en tant qu'ancien premier adjoint de cette Ville. En tout cas, j'aurais espéré que vous en ayez quelques restes, car c'était il n'y a pas si longtemps.

La question de la novlangue me fait un peu sourire parce que pour un membre d'un parti qui a fait de la *start-up nation*, des anglicismes, et même du double langage, sa spécialité, parler de novlangue est – je trouve – un peu croquignolesque, comme on dit chez vous.

Sur la question de l'offre culturelle et de ce qu'a fait la Ville de Paris, c'est effectivement une réflexion que l'on a eue dès le départ avec le groupe de travail, en se disant que c'était bien une carte pour tout le monde. Vous pouvez donc, dès demain ou dès la fin du Conseil, la demander si vous le souhaitez.

Sur la question des offres et de ce qu'elle permet d'obtenir, en complément du lien symbolique que j'ai pu exprimer, c'est un travail que l'on veut mener. On a décidé de ne pas commencer par celui-là, mais en tout cas, c'est une vraie réflexion qui peut être menée, et on a des groupes de travail qui continuent de se réunir avec les personnes qui, depuis le début, imaginent construire cette citoyenneté locale.

Donc, n'hésitez pas à nous rejoindre avec vos bonnes idées. En tout cas, vous faites partie de cette communauté politique que l'on espère défendre, défendre ses valeurs d'égalité en droit, en tout cas je l'espère, puisque mes collègues me rappelaient que la loi immigration a malheureusement montré que ce n'était pas un acquis, et qu'il va falloir se battre jusqu'au bout pour maintenir et garantir cette égalité.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GARABEDIAN.

Je serai moins taquin que l'adjoint, Monsieur KABALO, mais d'abord, je me réjouis que votre intervention ne porte finalement que sur la forme, et non pas sur le fond puisque c'est ce qui nous réunit, et c'est ce qui va nous permettre de continuer à travailler sur cette question.

Je m'en réjouis d'autant que je partage l'inquiétude des interventions précédentes. Je pense que l'on a du travail sur le fait de pouvoir aborder sereinement et paisiblement cette question d'une ville et d'un pays qui continuent à accueillir, et qui ne considèrent pas l'autre comme une menace.

J'ai entendu, dans l'intérêt que vous avez porté à ce rapport, l'envie qui était la vôtre d'être associé à nos travaux, et nous ne manquerons pas de le faire. Il faudra juste que l'on se mette d'accord sur la charrue avant les bœufs ou les bœufs avant la charrue, mais s'il n'y a que cela, je pense que l'on va trouver.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? 7 votes contre. Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

Votes contre : Groupe Villeurbanne Progressiste
Messieurs Loïc Chabrier, Prosper Kabalo, Stéphane Colson, et Mesdames Virginie Demars, Sabrina Benhaïm, Emilie Prost, Anaïs d'Hostingue

5. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA COMMUNE DE VILLEURBANNE ET SON CCAS POUR LA PASSATION DE MARCHES PUBLICS - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

6. GARANTIE D'EMPRUNT - HABITAT ET PARTAGE - LES BOBINES - IMMEUBLE D'HABITAT PARTICIPATIF (19 LOGEMENTS DONT 16 LOGEMENTS SOCIAUX) - 34, RUE ALFRED DE MUSSET - VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Nous avons une série de rapports sur le logement social, du n° 21 au n° 59, et le groupe Communiste et Républicain a demandé une intervention. Je vais donc leur donner la parole avant de mettre chacun des rapports aux voix. L'intervention doit être portée par Antoinette BUTET.

Mme Antoinette BUTET.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur le Rapporteur, chers collègues, vivre dans un logement convenable est un droit fondamental. Il fait partie des droits de l'Homme dont notre pays s'enorgueillit d'avoir été jadis le berceau.

Aujourd'hui, en France, 4 millions de personnes sont privées de ce droit à cause de l'inaction des pouvoirs publics, des personnes qui n'ont pas de toit faute de moyens pour payer les loyers exorbitants du secteur privé, faute de logements sociaux en nombre suffisant.

La loi SRU, portée par le communiste Jean-Claude GAYSSOT, oblige les grandes villes à construire 25 % de logements sociaux. Près de 25 ans après son adoption, les deux tiers des communes concernées ne respectent toujours pas cette obligation. De nombreux maires refusent de rendre leur ville accessible aux ménages modestes, agissant en toute impunité avec la complicité du Gouvernement plus soucieux de faire la chasse aux désespérés qui cherchent un abri qu'aux notables qui enfreignent la loi.

Le Président MACRON et sa majorité ne sont donc pas les seuls responsables, mais ils ne font rien pour corriger le tir. Au contraire, depuis des années, ils s'efforcent de faire du logement une marchandise comme une autre, et de le soumettre à la loi de la concurrence qui ne cesse de prouver son inefficacité.

En 2022, 624 personnes sont mortes à la rue, alors que nos villes comptent des milliers de logements vides. Laissez les mains libres aux marchands de sommeil et aux spéculateurs au nom de la sacro-sainte propriété privée au détriment du droit à une vie digne, et même souvent au détriment du droit à la vie tout court.

Après des années de ponction dans les budgets des bailleurs sociaux, et alors que la production de logements sociaux en France est au plus bas avec moins de 100 000 logements financés l'année dernière, la majorité a décidé de détourner l'argent du livret A, initialement réservé aux constructions de logements, au profit de l'industrie de l'armement. Tout un programme !

Pendant ce temps, la pauvreté est au plus haut : 9 millions de pauvres, 330 000 personnes sans domicile, 3 000 enfants à la rue. Voilà le bilan du Gouvernement.

Cette politique insupportable, révoltante, et même criminelle, ne va pas s'arranger. À peine nommé à Matignon, Gabriel ATTAL annonce son intention d'en finir avec la loi SRU, en intégrant les logements intermédiaires dans les quotas de logements sociaux, et charge Guillaume KASBARIAN d'exécuter cette odieuse politique.

Opposant historique à la trêve hivernale si chère à l'Abbé Pierre, le nouveau ministre du mal-logement, des expulsions locatives et des marchands de sommeil s'est fait connaître en portant la loi anti-squat. Cette loi, votée main dans la main avec le Rassemblement National, criminalise les personnes précaires et ceux qui leur viennent en aide.

À Villeurbanne, au contraire, nous poursuivons nos efforts et honorons nos promesses. Ce soir, la garantie de la Ville va permettre la construction de 92 logements sociaux. Continuons de soutenir les bailleurs sociaux, continuons de construire du logement social pour que notre Ville reste une ville accueillante, ouverte et solidaire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais donc mettre plusieurs rapports aux voix. D'abord le 21, qui est la garantie d'emprunt Habitat et Partage pour le projet « Les Bobines ».

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

7. GARANTIE D'EMPRUNT VILOGIA - ACQUISITION EN VEFA DE 11 LOGEMENTS - 63/65, RUE DU DOCTEUR FRAPPAZ A VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

8. GARANTIE D'EMPRUNT - FONCIÈRES D'HABITAT ET HUMANISME - ACQUISITION EN VEFA DE 53 LOGEMENTS - ANGLE RUE DEDIEU ET JULES VALLÈS A VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

9. GARANTIE D'EMPRUNT ALLIAGE HABITAT – ACQUISITION EN VEFA DE 12 LOGEMENTS – 51, RUE DE BRUXELLES ET 9, RUE MARTERET A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

10. BILAN ACQUISITIONS – CESSIONS 2023 – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

11. VENTE DE VÉHICULES MUNICIPAUX – M. Antoine COLLIAT

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? 7 *abstentions*. Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

Votes abstentions : Groupe Villeurbanne Progressiste

Messieurs Loïc Chabrier, Prosper Kabalo, Stéphane Colson, et Mesdames Virginie

Demars, Sabrina Benhaïm, Emilie Prost, Anaïs d'Hostingue

12. REMISE GRACIEUSE DE DETTES CONCERNANT LA RESTAURATION SCOLAIRE, LE PÉRISCOLAIRE ET SÉJOUR A CHAMAGNIEU – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

13. PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR ADMINISTRATION ET PATRIMOINE POUR 2024 – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il y a une demande d'intervention commune pour les groupes de la majorité. Je vais laisser M. BOCQUET présenter ce rapport.

M. BOCQUET.- C'est un ensemble de délibérations qui sont des présentations de programmes de travaux, permettant de rendre concrètes les lignes budgétaires qui ont été présentées lors du budget primitif en décembre. Cela permet de rendre un peu plus visible l'ensemble du programme de travaux pour l'année à venir, et d'illustrer nos priorités qui se résument en quelques points, au-delà des domaines d'actions publiques de chaque équipement :

- l'engagement pour la transition énergétique. Antoine COLLIAT en dira un mot. Vous verrez un effort significatif sur les rénovations et réhabilitations, et notamment sur les choix de matériaux et leur durabilité, donc une exigence particulière qui a un coût ;
- l'enjeu de la mise en accessibilité de nos équipements pour l'accueil de toutes et tous ;
- l'amélioration globale du patrimoine municipal pour la qualité de vie au travail de nos agents, et la bonne réception du public.

L'intérêt de la présentation de l'ensemble de ces travaux est de clarifier nos ambitions et le soutien de chaque groupe du Conseil municipal à chaque investissement. En l'occurrence, en décembre, le groupe d'opposition avait voté contre le budget primitif, et avait notamment affirmé que nos investissements étaient trop importants. L'intérêt de ces différents rapports est donc de permettre au groupe d'opposition de préciser sur quels équipements ou secteurs d'actions publiques ils estiment que l'on investit trop.

C'est aussi l'occasion, et je pense que tous les groupes s'y associeront, de saluer l'effort et le travail conséquent des services, et en particulier de la Direction de la construction vu les montants, et le nombre d'opérations et de chantiers engagés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai donc une intervention commune pour la majorité, qui est portée par Lucie MASTROLORITO.

Mme MASTROLORITO.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, cette année encore, les programmes de travaux témoignent du volontarisme de la municipalité décliné dans les différentes politiques publiques.

Toutes ces dépenses ont été déjà validées lors du vote du budget primitif au dernier Conseil. Il n'y a donc pas de nouveauté dans les dépenses mentionnées, mais bien un souci de clarté et de transparence pour les élus, habitantes et habitants.

Villeurbanne persiste et signe dans sa volonté d'investir massivement pour le quotidien des Villeurbannaises et Villeurbannais à moyen et long terme, en cohérence avec les besoins grandissants d'une population elle aussi en croissance : 157 000 habitantes et habitants en 2024, comparable à Grenoble pour donner une idée des enjeux.

Concrètement, pour les Villeurbannaises et Villeurbannais d'aujourd'hui comme de demain, il s'agit d'investir pour la construction et la modernisation de nos écoles, nos équipements sportifs et culturels, nos équipements d'accueil des jeunes enfants, nos bâtiments dans lesquels travaillent nos agents avec un enjeu de qualité de vie au travail, et tous les lieux essentiels au quotidien qui garantissent des services publics accessibles et de qualité. Bâtir n'a plus rien d'anodin, alors autant le faire bien.

Les coûts des matières premières, comme celui de la main-d'œuvre, ont considérablement augmenté ces dernières années, et nous invitent à penser la vie des équipements à très long terme, notamment les coûts que leur fonctionnement va générer, ainsi que l'impact environnemental de ces derniers et l'exigence plus grande en termes de durabilité.

La transition énergétique des bâtiments municipaux en est devenue un objectif à part entière, et s'apprécie de manière globale. Il en va de même pour la progressive mise en accessibilité des bâtiments publics, garantie essentielle d'accueil et d'inclusion de tous les publics. Qu'il s'agisse de travaux dont elle a la maîtrise d'œuvre ou ceux opérés par des entreprises extérieures, une vive attention est portée à la durabilité et la qualité des équipements proposés.

Saluons ici l'expertise des services municipaux qui abattent un remarquable travail de la conception à la réalisation, et qui veillent au respect d'exigeants cahiers des charges.

L'urgence climatique et sociale ne nous laisse pas le temps d'attendre une quelconque embellie économique pour agir. Bien au contraire, nous sommes convaincus que les collectivités territoriales sont les chevilles ouvrières de la relance économique, écologique et solidaire. Une relance qui a du sens, créatrice de richesses partagées, c'est peut-être ce qu'il nous faut espérer pour des lendemains de cohésion et d'harmonie avec le vivant. C'est en tout cas le dessein partagé par Villeurbanne et de nombreux autres territoires engagés pour un futur plus vivable.

En cohérence avec le vote exprimé sur le budget primitif 2024, la majorité municipale votera en faveur des programmes de travaux qui lui sont présentés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur BOCQUET, je ne suis pas sûr que cela appelle une réponse, donc je mets aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

14. PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR VIE ASSOCIATIVE POUR 2024 – Mme Christine GOYARD GUDEFIN

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

15. PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR DU SPORT POUR 2024 – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

16. PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ERP POUR 2024 – Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

17. PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS POUR 2024 – M. Antoine COLLIAT

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport 50 pour lequel il y a une demande d'intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste. Je vais d'abord laisser l'Adjoint, Antoine COLLIAT, présenter ce programme de travaux pour la transition énergétique des bâtiments. Monsieur COLLIAT, vous avez la parole.

M. COLLIAT.- Merci, Monsieur le Maire.

L'enveloppe d'investissement pour la transition énergétique des bâtiments et l'amélioration des équipements techniques s'élève pour l'année 2024 à 7 956 000 €. Ce montant élevé se répartit en trois chapitres principaux.

Le premier concerne les travaux de rénovation thermique globale des groupes scolaires Léon Jouhaux et Jean Moulin, ainsi que leurs gymnases associés, dont les travaux débiteront concrètement aux vacances d'été. La dépense prévue en 2024 s'élève à 3 706 000 €. C'est un mandat de maîtrise d'ouvrage confié à la SPL Oser.

Le deuxième chapitre sur lequel nous souhaitons attirer l'attention concerne l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un marché global de performance destiné à la réalisation de centrales photovoltaïques sur des bâtiments communaux en autoconsommation collective. L'objectif est de produire 10 % de notre propre électricité à moyen terme, en plus des installations existantes et de celles à venir sur des bâtiments construits ou rénovés.

Le troisième chapitre concerne la participation au financement du traitement thermique des bâtiments, ainsi qu'aux actions de développement durable, de transition énergétique et de sécurisation pour un montant de 4 160 000 €.

Pour ce troisième chapitre, la délibération présente les travaux par secteur. Il me semble intéressant d'avoir une lecture transversale, et de les présenter par type d'interventions. Ainsi, pour diminuer les consommations énergétiques des bâtiments, notamment le chauffage, nous réalisons des travaux de rénovation thermique.

Les travaux d'isolation de la MJC, qui devaient débiter en 2023, commenceront finalement ce mois de février 2024, et s'élèvent à 1 230 000 €.

Le traitement thermique de l'enveloppe du boulodrome des Brosses est budgété pour un montant de 800 000 €.

D'autres travaux de traitement thermique sont également prévus, notamment sur l'Hôtel de Ville.

Pour diminuer nos consommations d'électricité, nous continuons à changer les éclairages pour passer en LED, comme à la MJC ou au gymnase des Brosses.

Et pour consommer davantage d'énergie décarbonée, faire baisser nos dépenses d'énergies fossiles, et diminuer notre facture énergétique, nous poursuivons le raccordement de bâtiments municipaux au réseau de chaleur urbain quand c'est possible. Ce sera le cas des groupes scolaires Jules Ferry et Albert Camus.

À cela s'ajoutent les investissements liés à la rénovation des installations, comme le remplacement d'une chaudière au CNEG ou le remplacement d'une centrale de traitement d'air.

Par ailleurs, nous lançons un certain nombre d'études afin de préparer les futurs chantiers de rénovation, comme sur la salle des Gratte-Ciel. Il y a également le rafraîchissement de la salle de spectacle de la MJC.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur COLLIAT. La parole est au groupe Villeurbanne Progressiste, Mme Émilie PROST.

Mme PROST.- Je vous remercie.

Monsieur le Maire, chers collègues, Monsieur l'Adjoint, nous avons pris connaissance de ce programme de travaux pour la transition énergétique des bâtiments pour 2024, part importante du budget – cela a été rappelé –, mais bien sûr part essentielle, car nous sommes convaincus que la transition énergétique, et notamment la rénovation thermique des bâtiments, est une priorité.

Toutefois, et comme souvent, ce programme ambitieux, qui semble incontestable sur le fond, nécessite une lecture plus approfondie. Tout d'abord, et comme j'ai pu l'évoquer en commission, les travaux, de différentes natures d'ailleurs, et les nombreuses études sont regroupés dans le même rapport. Ainsi, peut-on vraiment parler de manière globale de « programme de travaux pour 2024 » ?

En effet, les études représentent 200 000 €, une somme modeste, me direz-vous peut-être, par rapport au montant global.

De plus, nous notons que le montant global des études relatives à l'école Émile Zola s'élève à 95 000 € de plus que la somme énoncée ici. A-t-elle déjà été engagée ?

Quoi qu'il en soit, des études ne sont pas des travaux, et donc les usagers ne peuvent s'attendre à une réalisation en 2024.

Ce sujet me permet de rebondir sur le traitement thermique des groupes scolaires Léon Jouhaux et Jean Moulin, ainsi que de leurs gymnases, qui apparaît à hauteur de 3,7 M€, mais ne rentre pas dans l'enveloppe annoncée, car ayant déjà fait l'objet d'une délibération en juillet 2022. Le mandat de maîtrise d'ouvrage avait été confié à la SPL Oser. Nous serions curieux de connaître les motifs de ce décalage, que je n'ai pas retrouvé. Peut-être que nous tomberons d'accord pour regretter ce retard s'il n'est pas imputable à votre gestion.

Enfin, le rapport 46, lié au secteur du sport, flèche 2,08 M€ vers la transition énergétique, mais ces fameux gymnases précités apparaissent de nouveau au titre de travaux votés en 2022. Quant au rapport 53, lié au secteur scolaire, ce sont 128 000 € qui sont fléchés vers le présent rapport.

Pour autant, les travaux sur les groupes scolaires évoqués, et donc votés en 2022, sont pour leur part tout de même chiffrés ici dans l'enveloppe globale de 23,3 M€.

Nous ne doutons pas que les travaux finiront par être réalisés, mais pour le moment, nous constatons que vous êtes plus dans le faire-savoir que dans le savoir-faire. Justement, c'est bien le problème.

Pour continuer sur cette lancée, et comme je l'avais déjà dit en décembre dernier sur les projets urbains partenariaux, la rigueur et la précision manquent vraiment dans ce rapport. Comprenez bien qu'il ne s'agit pas de faire un travail de rapprochement comptable pour le plaisir de chercher l'erreur – ce n'est d'ailleurs pas ma formation –, et encore moins de remettre en cause le travail des services déjà fortement sollicités pour l'affectation de toutes ces lignes budgétaires. Il s'agit du devoir de présenter un projet ayant une vision d'ensemble, mais aussi de faire preuve de transparence et de lisibilité comme le méritent les Villeurbannais.

Toutefois, nous voterons favorablement ce rapport avec ces réserves sur la forme et la méthode.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur COLLIAT.

M. COLLIAT.- Concernant la SPL Oser et le montant qui a été fixé dans la délibération de juillet 2022, je ne me suis pas référé à cette délibération. Simplement, la SPL Oser mène le projet comme il était prévu au départ, et il se peut qu'il y ait des glissements d'enveloppe qui se passent d'une année sur l'autre. En tout cas, depuis le départ, la SPL tient son calendrier. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, je suis très satisfait de cette collaboration avec la SPL.

Quant aux dépenses concernant les études, il s'agit de dépenses d'investissement, donc elles doivent faire partie de cette délibération. Nous avons régulièrement besoin de faire des études pour lancer les travaux dans les années à venir. C'est inhérent à notre fonctionnement.

Concernant les travaux qui ont été décalés – je pense à la MJC ou au boulodrome des Brosses –, sur la MJC, le programme de travaux a été modifié par la présence d'amiante, l'ajout d'un mur végétalisé, des travaux d'évolution de la ventilation. Il y a aussi eu des difficultés dans la consultation des entreprises.

En revanche, le chantier commence bien ce mois de février. Nous allons maintenant rentrer dans une phase concrète.

Quant au boulodrome des Brosses, nous avons également besoin d'études complémentaires, notamment sur la solidité de la structure. En fait, les boulistes arrosent les terrains, ce qui humidifie la structure, et pour notre projet, qui comprendra notamment une production

photovoltaïque, nous avons besoin de nous assurer de la solidité de l'ancrage de la toiture. Ces études complémentaires demandent du temps supplémentaire.

Voilà pour résumer.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur COLLIAT. Merci, Madame PROT. Vu la somme des questions, on peut noter qu'il y a un procès d'intention que l'on ne peut pas nous faire, celui de ne pas faire de projets sur cette ville, et de ne pas tenter de les mettre en place, y compris de les justifier dans leur retard comme vient de la faire M. COLLIAT qui maîtrise sur le bout des doigts les dossiers sur lesquels vous l'avez interrogé.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Je vais passer temporairement la présidence de ce Conseil municipal à Mme la Première adjointe.

(Sortie de M. le Maire.)

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire.

18. PRÉSENTATION DE PROGRAMME DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR PETITE ENFANCE POUR 2024 – Mme Cristina MARTINEAU

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix ?

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

19. PRÉSENTATION DE PROGRAMME DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR SCOLAIRE POUR 2024 – Mme Sonia TRON

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

20. PRÉSENTATION DE PROGRAMME DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR CIMETIÈRES POUR 2024 – Mme Laura GANDOLFI

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport au voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

21. PRÉSENTATION DE PROGRAMME DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR CULTURE ET JEUNESSE 2024 – M. Stéphane FRIOUX

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

22. MODIFICATION NUMÉRO 4 DU PLU-H DE LA MÉTROPOLE DU GRAND LYON – DEMANDES DE LA COMMUNE RELATIVES AUX RÉSERVATIONS FONCIÈRES POUR ÉQUIPEMENTS PUBLICS – Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

23. ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION D'UN LOCAL SITUÉ 39-41 RUE PAUL VERLAINE – Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

24. PROJET URBAIN PARTENARIAL AUTO-CHASSIS INTERNATIONAL. CRÉATION DES ESPACES PUBLICS ET DES VOIES NOUVELLES. CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE – Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

25. PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - VILOGIA 62/62 BIS RUE DE LA FILATURE – Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Il y a une demande d'intervention pour VIE, et c'est Mme Morgane GUILLAS qui fait cette demande.

Mme GUILLAS.- Merci, Madame la Première Adjointe.

Chers collègues, nous profitons de cette délibération sur le logement social pour prendre du recul sur la situation nationale qui nous paraît très préoccupante. La semaine dernière, Guillaume KASBARIAN a été nommé ministre du Logement. En tant que député, il était un précurseur dans l'alliance macro-lepéniste en faisant voter, avec les voix du RN, une loi qui condamne à 3 ans de prison les SDF qui occupent un local vide.

70 ans après l'appel de l'Abbé Pierre, la fondation éponyme présente son traditionnel rapport sur le mal-logement dont le bilan est catastrophique : baisse de la construction de logements sociaux et de la rénovation énergétique, explosion des loyers et du nombre de sans-abris, etc.

Au même moment, Gabriel ATTAL, notre nouveau Premier ministre, annonce remettre en cause la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, dite SRU, l'un des actes législatifs majeurs du début du siècle, qui impose aux communes une proportion minimale de logements sociaux.

Elle a contraint de nombreuses collectivités à construire des logements abordables, permettant ainsi leur multiplication à l'échelle nationale. À Villeurbanne, nous sommes passés de plus de 16 600 logements en 2009 à 22 000 en 2021. Si certaines communes restent réticentes à leur production, l'obligation de la production de logement social est majoritairement acceptée dans l'opinion publique.

Quand Gabriel ATTAL veut intégrer les logements intermédiaires dans le calcul des logements sociaux, ce n'est pas une simple règle technique. Il programme l'arrêt de la production de logements accessibles en France. Il donne un blanc-seing pour tous ces maires qui n'étaient pas en règle. Et cela va pénaliser toujours les mêmes personnes : les plus pauvres.

Notre groupe est en faveur de cette délibération qui acte une nouvelle fois la participation active de notre ville solidaire et humaniste à la construction et au développement de nouveaux logements sociaux. Nous donc voterons pour cette délibération.

Je vous remercie.

Mme THOUVENOT.- Merci, Madame GUILLAS.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

26. CONCLUSION D'UN BAIL AMPHYTEOTIQUE INVERSE ENTRE EST MÉTROPOLE HABITAT ET LA VILLE DE VILLEURBANNE POUR LA MAISON DES SERVICES PUBLICS DE L'AUTRE SOIE SISE 28 RUE ALFRED DE MUSSET A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT.- Il y a deux demandes d'intervention : Villeurbanne Progressiste et une intervention commune de plusieurs groupes de la majorité. Monsieur BOCQUET, je vous laisse la parole pour présenter la délibération.

M. BOCQUET.- Merci. Je vais expliquer un point parce qu'il a pu troubler certains élus : dans l'intitulé, la notion de « bail emphytéotique inversé », qui peut paraître plus complexe que celle de « bail emphytéotique » tout simplement.

En fait, on aurait pu dire « bail emphytéotique avec acquisition à terme ». Cela aurait dit exactement ce qu'est cette opération qui est liée à une opération plurielle, sinon complexe : la réhabilitation de l'ancien foyer Jeanne d'Arc, portée par EMH pour une résidence étudiante, un centre parental, un restaurant, une pépinière associative, deux tiers lieux, et une Maison des Services Publics (MSP).

Évidemment, la MSP a vocation à être gérée directement par la Ville, et à être l'un des services publics de la Ville. D'ailleurs, les services y sont installés depuis janvier.

Il nous fallait donc acquérir cette MSP, mais il se trouve qu'EMH, dans le cadre de l'opération, a bénéficié de fonds européens qui lui interdisent de revendre à la Ville dans les moins de cinq années suivant l'opération. C'est pourquoi on passe par un bail emphytéotique, qui nous permet d'avoir l'ensemble des droits et devoirs de propriétaires pendant ce bail, et la possibilité d'acquérir, à partir de la 6^e année ou à la fin du bail, après versement de l'ensemble des échéances, l'ensemble du foncier et du bâti.

Voilà tout « simplement ». Pour les détails techniques, vous avez la note des services qui était – je crois – très complète.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur BOCQUET. Donc, deux demandes d'intervention. Pour Villeurbanne Progressiste, c'est M. KABALO.

M. KABALO.- Merci, Madame la Première Adjointe

Chers collègues, simplement une très courte intervention pour souligner l'importance du travail fourni par les services qui ont, suite à la demande de plusieurs élus, transmis des éléments très clairs qui ont dissipé les doutes qui pouvaient émerger de la première lecture de la délibération. Merci à eux.

Compte tenu de ces éclaircissements, nous voterons pour la délibération qui ne semble donc pas poser de problème particulier, et qui permet d'anticiper l'achat potentiel.

Je vous remercie.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur KABALO.

J'ai une demande d'intervention commune pour les groupes Socialistes & Citoyen.ne.s Villeurbannais.es, Les Écologistes, et Villeurbanne Insoumise Ensemble, et c'est M. Gaëtan CONSTANT qui fait cette intervention.

M. Gaëtan CONSTANT.- Merci, Madame la Première Adjointe.

Chers collègues, chers Villeurbannaises et Villeurbannaises, pour commencer cette intervention, une petite question surprise. Je n'ai pas le *chat* en direct, mais n'hésitez pas à faire vos propositions.

Qui a dit : *« Plus de proximité et d'humanité d'abord. Je crois qu'il nous faut continuer d'avoir une administration, une action publique à portée de femmes et d'hommes, et représentées, incarnées par celles et ceux qui, sur le terrain, dans les compétences qui leur sont données, traduisent cette action publique*

pour nos concitoyens. [...] Ce qui est demandé, ce sont des visages familiers, humains qui portent ces décisions en responsabilité aux côtés de nos concitoyens » ?

Vous l'avez ? C'est Emmanuel MACRON, président de la République française, le 8 avril 2021.

Je ne sais pas si vous êtes étonnés ; mais vous auriez toutes les raisons de l'être, vu la politique d'éloignement des publics par rapport aux services publics nationaux portés par l'État depuis 2017.

J'en veux pour preuve une autre citation, cette fois-ci de la Défenseure des droits à propos de l'amélioration de l'accès aux services publics par la numérisation. Je cite : « *Cet objectif ne sera pas atteint si l'ambition collective portée dans ce processus se résume à pallier la disparition des services publics sur certains territoires.* »

À Villeurbanne, nous avons décidé de faire le chemin inverse, et nous poursuivons en ce sens : du numérique, oui, mais surtout, des guichets avec des humains et des humaines, fonctionnaires, qui accueillent vraiment le public.

Cette délibération est un nouveau pas vers des services publics qui respectent véritablement la devise d'égalité de notre République. La Maison des Services Publics des quartiers La Soie – Bonnevey – Les Brosses sera la première à expérimenter un élargissement des services qu'elle propose. Ce déménagement nous le permet puisque les locaux sont désormais plus grands.

Le but est de faire de cette MSP une préfiguration de ce que pourrait être une « mairie de quartier », qui conserve des activités spécifiques à son quartier, mais propose aussi des services qui n'étaient auparavant disponibles qu'en mairie centrale, comme les titres d'identité, les démarches liées aux élections, les informations sur l'état civil.

Pour parler en termes techniques, on organise une déconcentration de certains de nos services publics pour créer plus de proximité avec les Villeurbannaises et Villeurbannais.

Elle abritera également des démarches moins administratives, mais tout aussi essentielles puisque nous prévoyons d'y installer une permanence sociale et de santé, un point d'écoute jeunes et adultes, ou encore de la médiation numérique.

Nous voyons les MSP comme de futurs lieux ressources, qui proposent un maximum de services aux habitantes et habitants en partenariat avec d'autres institutions ou associations. C'est d'autant plus important qu'élargir la gamme des services proposés, c'est aussi changer le regard sur le service que rend une MSP, en faire un service public pour tout le monde, et pas seulement pour les personnes les plus en difficulté.

La MSP de La Soie est la première à en bénéficier, mais à horizon 2030, nous comptons bien que les trois autres Maisons villeurbannaises abritent tous ces services. Nous croyons en la réhumanisation des services publics, en l'ouverture, ou parfois réouverture, des accueils physiques qui sont seuls garants de l'égalité entre toutes et tous.

Je vous remercie.

Mme THOUVENOT.- Je vous remercie, Monsieur CONSTANT. Monsieur BOQUET ?

M. BOCQUET.- Je m'associe pleinement à l'intervention de M. Prosper KABALO.

Mme THOUVENOT.- Je vous remercie. En effet, il est important de souligner la qualité du travail pour une délibération extrêmement technique, mais qui a un sens politique lui aussi très important.

M. le Maire et Mme Melouka HADJ-MIMOUNE ne prennent pas part au vote. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Mme THOUVENOT.- Je retransmets la présidence de la séance à M. le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci.

27. CONTREFORTS DES GRATTE-CIEL – RÉSILIATION DU BAIL ET DE LA CONVENTION LIANT LA VILLE AU PLANET'CAFÉ POUR LES LOCAUX SIS 9-11 RUE MICHEL SERVET A VILLEURBANNE – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

28. AMÉNAGEMENT DU JARDIN MANSARD – APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX – M. Alain BRISSARD

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

29. RENOUVELLEMENT DES BOISEMENTS DU PARC NATUREL URBAIN DE LA FEYSSINE – M. Alain BRISSARD

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

30. PROGRAMME DE RÉQUALIFICATION DE LA COUR ÉLÉMENTAIRE DU GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY – M. Alain BRISSARD

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

31. PROGRAMME DE REPLANTATION 2024-2025 DES CIMETIÈRES SUITE A LA CAMPAGNE D'ABATTAGE 2023 – M. Alain BRISSARD

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

32. PROPRETÉ DES MARCHES ALIMENTAIRES ET FORAINS SUR LE TERRITOIRE DE VILLEURBANNE – CONVENTIONNEMENT AVEC LA MÉTROPOLE DE LYON POUR LA GESTION DES DÉCHETS POUR LES ANNÉES 2024 A 2027 – M. Paul CAMPY

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

33. TARIFICATION DES DROITS DE PLACE DES MARCHES FORAINS 2024 – M. Paul CAMPY

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *7 abstentions*. Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

Votes abstentions : Groupe Villeurbanne Progressiste
Messieurs Loïc Chabrier, Prosper Kabalo, Stéphane Colson, et Mesdames Virginie Demars, Sabrina Benhaïm, Emilie Prost, Anaïs d'Hostingue

34. REVISION DU CADRE DU PERSONNEL – M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

35. RECRUTEMENTS POUR LES PÉRIODES DE VACANCES SCOLAIRES 2024 AU CENTRE DE PLEIN AIR DE CHAMAGNIEU – M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

36. FONCTIONNEMENT DES GROUPES POLITIQUES -

M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

37. MANDAT SPÉCIAL ACCORDE POUR UNE MISSION EN ARMÉNIE DU 13 AU 17 AVRIL 2024 - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il y a deux demandes d'intervention. Monsieur BOCQUET, vous souhaitez en dire un mot avant ? Non. Je donne donc la parole, pour le groupe Cercle Radical Place Publique, à M. Frédéric VERMEULIN.

M. Frédéric VERMEULIN.- Monsieur le Maire, chers collègues, la guerre et l'occupation qui frappent encore l'Arménie se retrouvent malheureusement reléguées au second plan médiatique de l'actualité internationale. Les conflits armés se multiplient aux portes de notre continent, et à chaque fois, le risque est grand d'oublier une guerre quand une autre se déclenche.

Le théâtre militaire d'Ukraine a remplacé, sur nos écrans et dans nos journaux, celui du Haut-Karabakh. La Palestine ferait presque oublier, à son tour, la guerre russe. Mais Villeurbanne s'honore en n'oubliant pas, depuis toujours, le lien très fort, et surtout la profonde amitié qui nous unit avec l'Arménie et sa population. Les souffrances et les plaies d'un peuple ami ne s'oublient pas.

Une première délégation s'est rendue en Arménie en 2021, avec nos collègues, Katia DUBOUCHET et Ikhlef CHIKH, ainsi que l'ancien Maire, Jean-Paul BRET. Le compte-rendu qu'ils nous en ont fait avait prouvé l'importance de ce témoignage d'amitié. Il n'est pas de rencontres humaines et de partages qui soient superflus.

Évidemment, la mobilisation villeurbannaise ne suffira pas. Notre bonne volonté pèse bien peu face à la géopolitique et aux conflits armés. La coopération décentralisée ne peut pas se substituer au corps diplomatique, elle ne peut pas interférer dans les relations entre États. La capacité d'agir pour assurer la défense et la paix, sur notre continent et à ses portes, ne se décide pas ici.

Les souffrances de l'Arménie et des Arméniens montrent ce que nous coûte encore l'impérialisme soviétique. L'Azerbaïdjan était l'une des premières républiques démocratiques et laïques avant l'invasion soviétique. Et à la dislocation de l'URSS, ce sont les fiertés nationales qui ont été exaltées, allant jusqu'à provoquer les violences ethniques et la guerre.

Dans l'immédiat, il nous faut être unis dans un soutien infaillible et inconditionnel au peuple arménien face à l'invasion, décidée par un dictateur, ex-dirigeant soviétique, et subie, comme toujours, par les populations civiles.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une intervention commune pour les groupes Communiste & Républicain, Socialistes & Citoyen.ne.s Villeurbannais.es. C'est Mme THOUVENOT qui porte l'intervention.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce déplacement en Arménie s'inscrit dans le cadre du jumelage qui relie Villeurbanne et la Ville d'Abovyan depuis octobre 1992, initié par le Maire, Gilbert CHABROUX, et poursuivi plus tard par Jean-Paul BRET.

30 ans plus tard, Villeurbanne s'engage à maintenir et renforcer les liens avec cette ville amie pour favoriser l'amitié franco-arménienne, et susciter de nouveaux échanges au service de la solidarité, de la culture, et de la francophonie.

Dans ce jumelage, ce n'est pas seulement la commune qui est engagée, c'est aussi une pluralité d'acteurs locaux. Je pense notamment à la Maison de la culture arménienne de Villeurbanne qui joue un rôle pivot avec d'autres associations.

Ce déplacement est prévu du 13 au 17 avril 2024, et intervient un peu plus de six mois après l'offensif éclair de l'Azerbaïdjan dans le Haut-Karabakh. Nous en connaissons les conséquences. Cette guerre a provoqué le déplacement forcé de plus de 100 000 habitants du Haut-Karabakh.

Le déplacement de la délégation villeurbannaise s'inscrit aussi dans ce contexte géopolitique et humanitaire dramatique. Je pense en particulier à la visite du centre Azran auprès de réfugiés, et soutenue par l'ONG et Action contre la faim. Je pense aussi à Haykaz HOVHANNISYAN, le soldat arménien que notre Ville a parrainé en novembre 2023, et qui a été libéré en décembre.

Bien sûr, ce déplacement n'a pas comme vocation à supplanter la diplomatie de la France. Il est là pour témoigner de notre amitié, et partager des axes de coopération fondés sur des valeurs de paix, de liberté et de démocratie. C'est une petite goutte d'eau pour le rapprochement des générations, des peuples à la préservation d'un monde viable, et à la participation de la jeunesse aux grands enjeux de notre temps.

Les groupes Communiste & Républicain et Citoyen.ne.s Villeurbannais.es voteront bien évidemment cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je vais mettre ce rapport aux voix, et je précise que les élus qui participent à ce déplacement ne prennent pas part au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

- Adopté à l'unanimité -

38. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX DE LA MAISON DE QUARTIER DES BROSSES A L'ASSOCIATION COLIN MAILLARD POUR SON ESPACE DE RENCONTRE PARTAGE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

39. CRÉATION D'UNE RÉSIDENCE DE JOURNALISTES – APPEL A PROJET DRAC ET CITE ÉDUCATIVE – Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

40. PROJET CULTUREL SCIENTIFIQUE ÉDUCATIF ET SOCIAL 2024-2028 DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention, mais avant de donner la parole à la majorité, je vais laisser la parole à M. Stéphane FRIOUX.

M. FRIOUX.- Merci, Monsieur le Maire. Je vous présente ce rapport sur le projet culturel, scientifique, éducatif et social du réseau de lecture publique, un projet qui a été mené durant de nombreuses années, et qui méritait bien quelques minutes en Conseil municipal.

Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leur groupement ont pour mission de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, au savoir, et au loisir, ainsi que de favoriser le développement de la lecture.

Cet extrait de la loi Robert de décembre 2021 résonne avec le projet politique pour notre réseau de lecture publique, et avec l'engagement de ses agentes et agents, incarnés dans ce projet pour la période 2024-2028 que je vous invite à voter ce soir.

Je vais reprendre la phrase d'une universitaire, Martine POULAIN, dans un ouvrage écrit il y a près d'un quart de siècle sur les politiques culturelles locales. Je cite : « *La manière dont une société pense son rapport à l'écrit constitue une belle métaphore de la façon dont elle pense en général l'exercice politique.* »

Or, notre réseau a construit un projet en accord avec notre temps et notre programme politique, visant par exemple à développer la participation des usagères et usagers, et à compléter l'effort d'éducation artistique et culturelle, mis de façon générale sur les 3-11 ans, en direction des publics adolescents et jeunes adultes.

Ce réseau villeurbannais s'est constitué au fil des ans et de la croissance démographique de la Ville depuis une quarantaine d'années, avec l'inauguration de la médiathèque du Tonkin en 1984, suivi quatre ans plus tard par la Maison de l'Image, du Livre et du Son.

Désormais, une salle de notre maison commune peut être dénommée « salle de l'ancienne bibliothèque ». La médiathèque du Rize a été la troisième à être ouverte en 2008.

Ce réseau n'est pas seulement constitué de ces trois établissements. Il faut mentionner les deux bibliobus, leur camp de base du prêt aux collectivités dans le quartier des Buers, qui sert à alimenter les BCD de nos groupes scolaires. Le service des Minimixes, créé avec le projet « Capitale française de la culture », a complété ce réseau de lecture publique en développant son action envers la jeunesse.

La reprise en régie de la Direction artistique de la Fête du livre jeunesse est venue jute après, avec l'édition 2023. Et bien sûr, on pourrait ajouter la multiplicité des supports que l'on peut emprunter dans nos médiathèques : les CD, les DVD, les œuvres d'art, et des services de l'espace multimédia, qui resta ouvert pendant les restrictions sanitaires de l'époque de la Covid-19, à la permanence de l'écrivain public en passant par les offres consultables depuis chez soi comme la presse en ligne.

Enfin, le réseau, ce sont aussi beaucoup d'actions culturelles depuis la Nuit de la lecture qui a eu lieu il y a trois semaines jusqu'aux nombreuses structures culturelles du territoire villeurbannais et métropolitain.

Le projet qui vous est présenté a mis plusieurs années à voir le jour, car il fut lancé sous la précédente municipalité. Il a donc évolué au fil des ans, et intègre les trois transitions transversales à notre mandat. Avant la rédaction du document en 2023, de nombreux ateliers ont réuni les agents du réseau de lecture publique, mais également d'autres services de la Ville. Les avis des élus furent même recueillis à travers un petit jeu de cartes élaboré spécialement.

Je remercie donc ce soir l'ensemble des personnes qui, à des degrés divers, ont contribué à cet édifice de papier. Vous y apprendrez que Villeurbanne met à disposition 5 cm² par habitant de surface de médiathèque. Ce sera évidemment un peu plus quand nous aurons la nouvelle médiathèque du Tonkin, deux fois plus grande que l'actuelle.

Vous y apprendrez également que la MLIS réalisait 398 000 prêts en 2022. À vos emprunts pour exploser la barre des 400 000 !

Parce que la médiathèque est bien souvent le premier service culturel pour un grand nombre de nos concitoyens, parce que son accès n'est pas toujours évident, bien des actions restent à envisager. Au-delà de la sensibilisation à la culture dès l'entrée à l'école, au sein de nos Minimixes, ou par les accueils de classe dans les médiathèques, le maillage des quartiers, excentrés par les bibliobus, la facilitation des prêts et retours par des automates, la réflexion sur les horaires d'ouverture, et une nouvelle charte graphique, ainsi qu'une nouvelle campagne de communication sont les enjeux des prochaines années.

Pourquoi ne pas passer également à la gratuité totale des prêts pour toutes et tous ? Elle existe déjà pour les moins de 26 ans et les Villeurbannais non imposables.

« Les médiathèques, c'est révolutionnaire, c'est rock, romantique, surréaliste », proclamait la campagne de communication de 2015. Les médiathèques sont aussi utiles pour se cultiver et cultiver la citoyenneté, y faire germer les graines des Villeurbannaises et des Villeurbannais de demain.

En vous remerciant de votre attention, j'ajouterai, en écho à la disparition d'un grand homme qui exauça au siècle dernier le vœu de Victor Hugo concernant la suppression de la peine de mort, que l'on peut aussi y emprunter plusieurs ouvrages de Robert BADINTER, dont l'Abolition dans son édition de poche de 2022. C'est au premier étage de la MLIS, avec la côte 364JUST.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. La majorité a souhaité intervenir, et c'est Aurélie LOIRE qui porte l'intervention.

Mme LOIRE.- Monsieur le Maire, chers collègues, le projet culturel, scientifique, éducatif et social du réseau de lecture publique de la Ville de Villeurbanne est le fruit d'un long travail de concertation et d'écriture entre les personnels, les élus, et les usagers.

Imaginé dès 2018, il aura, six années durant, été mis à l'épreuve, d'une part par la fluctuation des pratiques des usagers, que celles-ci soient liées à la numérisation et à la dématérialisation des supports (livres, disques) ou à la crise sanitaire de 2020, et d'autre part par l'arrivée d'une nouvelle équipe municipale porteuse des trois transitions (sociale, écologique, démocratique).

Sur cette trajectoire, l'année 2022 est également capitale puisque la candidature victorieuse de Villeurbanne reposait notamment sur la mise en œuvre d'un dispositif pérenne : les Minimixes.

Enfin, 2023 a marqué le renouvellement de l'équipe de Direction qui, s'inscrivant dans la continuité de ses prédécesseurs, a tenu à donner une vision claire de la politique du réseau jusqu'en juin 2028.

Comme le disait notre historien et adjoint à la culture, M. FRIoux, le document retrace l'histoire de la lecture publique villeurbannaise et la vision politique de Lazare Goujon d'installer, dès la création de l'Hôtel de Ville, une bibliothèque en ses murs. Il inventorie les équipements du réseau de lecture publique : la médiathèque du Tonkin, la Maison du Livre de l'Image et du Son, la médiathèque du Rize, les bibliobus, le prêt aux collectivités, et les Minimixes.

Il photographie le maillage territorial actuel, et mesure les déploiements qui seront à mener dans les quatre années à venir. La Ville, matière vivante, a en effet accueilli de nouveaux habitants, et certains quartiers vivent de profondes mutations urbaines nécessitant d'ajuster l'offre.

Le succès de la desserte du quartier de la Soie par le bibliobus depuis septembre ne se dément pas. Il traduit la pertinence de rendez-vous culturels comme espace de lien social, et l'importance d'aller au plus près des habitants et des habitantes.

Sans suspense, les trois minutes de cette intervention ne suffiront pas à retranscrire la diversité de l'offre proposée par le réseau de lecture publique : que ce soit l'opportunité folle de pouvoir emprunter une œuvre d'art, de rencontrer des auteurs et autrices jeunesse qui nous invitent à quitter nos œillères de « grands » pour rêver la ville, d'être accompagné par un écrivain public dans ses démarches, de se faire porter des documents quand notre corps ne suit plus, de partager des graines, et, depuis samedi dernier, d'emprunter des instruments.

Nous avons souhaité prendre une intervention sur ce sujet pour deux raisons :

- mettre en valeur et rendre public ce projet afin que chacun et chacune puisse s'en saisir ;
- réaffirmer la nécessité de lieux culturels qui soient des espaces de partage, de savoirs.

À ce titre la dimension scientifique de ce projet nous paraît essentielle. En effet, la récente étude commandée par les fondations Jean-Jaurès et Reboot, afin de mesurer la porosité des jeunes aux contre-vérités scientifiques, même s'ils ne sont pas le seul public concerné, est assez édifiante. Près de 16 % d'entre eux croient que la Terre est plate, 20 % ne croient pas que les Américains sont allés sur la Lune, et près de 50 % attestent que l'astrologie est une science. On le voit, ce que l'on appelle traditionnellement l'éducation aux médias et à l'information doit faire l'objet d'une attention particulière pour les collectivités.

Dans un monde où toutes les informations circulent, où tout peut être remis en cause, la présence d'un réseau de lecture publique relève de l'utilité publique, et garantit les conditions d'un débat éclairé.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Avant de mettre le rapport aux voix, peut-être indiquer, par rapport aux orientations et aux chiffres que donnait Stéphane FRIOUX, que notre réseau de lecture publique se porte bien, d'ailleurs comme l'ensemble des réseaux de lecture publique sur la Métropole puisque nous avons dépassé les 3 millions d'utilisateurs dans le réseau des médiathèques sur la Métropole, quand c'était 2,5 millions en 2021. Le taux de fréquentation est donc satisfaisant, et on est à plus de 8,5 millions de prêts annuels. Cela donne donc à voir l'importance de ce service.

Auréli LOIRE parlait des instruments de musique. On était tous les deux présents ce week-end à la médiathèque, cher adjoint à la culture, vous étiez à l'artothèque le vendredi soir – je crois –, et j'y étais le samedi avec la première adjointe. Sur les prêts d'instrument, on a notamment pu découvrir le thérémine. Je suis sûr que l'historien, mais aussi l'adepte des cultures scientifiques que vous êtes, Monsieur FRIOUX, va adorer découvrir cet instrument qui date des années 1950, et qui permet de faire de la musique avec les mains. C'est extrêmement intéressant.

On peut l'emprunter comme les guitares basses, et les tongues drum qui sont des instruments de percussion. Il y a donc tout un nouveau service à découvrir.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

41. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024-2026 EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION CINÉMA LE ZOLA – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

42. CONVENTIONS TYPES DE MÉCÉNAT – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- J'ai deux demandes d'intervention. Monsieur FRIOUX, souhaitez-vous en dire un mot avant ?

M. FRIOUX.- Oui, Monsieur le Maire, très rapidement. Je vous rappelle qu'en 2021, nous avons fait une délibération de ce type pour lancer un recueil de mécénat pour l'année Capitale Française de la Culture, qui nous a permis d'avoir près de 1,6 M€ de dons financiers ou de prestations en nature.

Dans un contexte financier contraint que connaissent les collectivités territoriales, nous relançons des délibérations pour le mécénat en nature ou sous forme monétaire, qui pourra être utilisé pour de prochains événements qui restent dans l'ADN des politiques culturelles de Villeurbanne, c'est-à-dire des événements pour toute la population, gratuits dans l'espace public.

Et l'on sait qu'avec les contraintes de sécurité, la hausse de nombreux postes de dépense technique et sécuritaire, c'est souvent au détriment du financement de l'artistique. Pour garder cette part de l'artistique, il est donc aussi possible d'avoir des apports de mécènes qui souhaiteraient continuer à soutenir les démarches de la Ville.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai deux demandes d'intervention, la première pour le groupe Villeurbanne Progressiste, M. Prosper KABALO.

M. KABALO.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous ne pouvons qu'encourager cette démarche qui vise à pérenniser la dynamique de recherche de mécènes dans le cadre de la Capitale Française de la Culture. Encore que pour cet événement, nous nous étions désolés que ce travail soit un peu trop décalé puisque la recherche de mécènes avait continué après la fin de la CFC.

En revanche, je ne m'étonne qu'à moitié que vous justifiiez cette recherche de mécènes par *« le contexte financier durablement contraint que connaissent notamment les collectivités. »* Je ne reviendrai pas ici sur nos critiques de votre gestion financière.

J'espère, Monsieur le Maire, que l'aile la plus à gauche de votre majorité ne vous tiendra pas rigueur de voir ainsi « la privatisation rampante du service public ». Qui a dit cela, Monsieur Gaëtan CONSTANT ? Vous me le direz peut-être tout à l'heure.

Blague à part, nous nous interrogeons toutefois sur les événements concernés par ces futures conventions de mécénat. Quels sont-ils exactement ? Est-ce pour les seuls grands événements du type des invites, ou aura-t-on d'autres partenariats plus continus, avec par exemple des pages de publicité dans le Viva ?

Nous serons donc attentifs à ces futures conventions, et je ne doute pas que nous ne serons pas les seuls au sein de ce Conseil municipal.

Monsieur Gaëtan CONSTANT, si vous n'avez pas la réponse, il s'agit de votre collègue, Jacques GERNET, lors de la DSP de la crèche en juillet 2021.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, M. RAVELLO.

M. Julien RAVELLO.- En mai 2021, Agathe FORT intervenait sur le sujet du mécénat dans le cadre de Capitale Française de la Culture pour notre groupe. Cette intervention se terminait par cette phrase : « *Les affaires de l'esprit doivent être libérées de l'esprit des affaires !* »

Le mécénat, qui consiste à trouver des financements privés pour des actions d'intérêt général des collectivités locales, est révélateur des défaillances financières de nos politiques publiques et du retrait des financements de l'État dans le budget des collectivités locales. Désolé, Monsieur KABALO, mais c'est effectivement l'un de nos arguments.

Au fond, n'est-ce pas une stratégie délibérée du Gouvernement de favoriser le privé plutôt que le service public que l'État ne cesse de détruire ?

Nous souhaitons pointer les risques du mécénat à moyen et long terme. Quelle limite impose-t-on pour les types de mécènes ? Quelle contrepartie ? Est-ce que les entreprises privées font du mécénat de manière totalement désintéressée ?

Les participations de fondations privées sous forme de mécénat aux manifestations culturelles ne participent pas d'une action philanthropique d'envergure, mais bien d'un moyen de défiscalisation à grande échelle. D'ailleurs, la délibération permet auxdits mécènes de bénéficier de 60 % de défiscalisation de leur don. Notre position sur le sujet serait d'abolir ces privilèges fiscaux liés au mécénat.

Enfin, cette délibération nous dérange également sur deux autres points plus précis. D'une part, parce qu'il est évoqué la recherche de financement sous forme de mécénat en soutien aux programmes d'actions et événementiels de l'ensemble des directions municipales. C'est très large. Nous aimerions savoir de quelles actions il s'agit ? Est-ce que cela dépasse le cadre des événements culturels ? De quoi parle-t-on ?

Et d'autre part, et c'est presque la remarque la plus importante de la délibération, c'est parce qu'elle acte une liberté totale au Maire pour solliciter les mécènes et signer des conventions avec eux sans repasser en Conseil municipal. Nous voudrions que le Conseil Municipal se prononce sur toute décision concernant l'arrivée d'un nouveau mécène, quel que soit le montant de son apport.

Nous devons être extrêmement vigilants sur la progression du mécénat en France pour pallier les diminutions des subventionnements publics, notamment dans le domaine de la création artistique.

Une fois n'est pas coutume, pour cette délibération, chaque personne de notre groupe votera selon son souhait.

M. LE MAIRE.- Monsieur FRIOUX, est-ce que cela amène une réponse de votre part ?

M. FRIOUX.- Très brièvement, pour rappeler, d'une part, que toutes les études montrent depuis 40 ans que les collectivités locales sont les premiers financeurs de la culture, et de très loin, par rapport au ministère de la Culture.

D'autre part, sans vouloir faire un cours d'histoire, le mécénat est historiquement lié à la culture. On pourrait remonter à la Renaissance ou aux amis d'Auguste à Rome. Je préfère

voir du mécénat pour la culture dans une ville populaire comme Villeurbanne plutôt que des défiscalisations pour d'autres thématiques.

Concernant les délibérations, je laisserai le Maire répondre, mais nous avons eu plus d'une vingtaine de grands mécènes pour l'année Capitale Française de la Culture. Effectivement, on n'a pas fait toutes les délibérations, car cela aurait été un peu fastidieux.

M. LE MAIRE.- La réponse est déjà dans le rapport présenté. On va donc le mettre le rapport aux voix, mais juste avant, je voudrais indiquer que l'on peut parfaitement partager les inquiétudes des uns et des autres sur la question du mécénat culturel et de la place que prennent un certain nombre d'acteurs privés dans les politiques culturelles.

Je crois que Stéphane a bien fait de rappeler le caractère historique, mais ce caractère historique ne doit pas non plus effacer la réflexion qui est la nôtre de rester parfaitement libre dans la programmation culturelle de cette ville, et de nous assurer, comme nous le faisons, que l'ensemble des contreparties attendues sont bien formalisées. C'est une obligation faite aux collectivités aujourd'hui, et il ne pourrait tout simplement pas y en avoir d'autres. Cela demande donc de la vigilance collective, et vous pouvez compter sur Stéphane FRIOUX, les services et moi-même pour veiller à cela.

Pour finir sur une intention de prospective, je suis très favorable à ce que l'on vérifie que le 1 % culturel soit toujours mis en place. Je crois même que l'on a des fois pu échanger avec Béatrice VESSILLER sur 1 % culturel aménagement urbain, parce que quand c'est juste sur les projets immobiliers, cela ne fait pas tant de manne financière que cela. Mais si on l'appliquait sur l'aménagement urbain, on commencerait à avoir une manne d'argent public extrêmement intéressante, et je ne désespère pas que l'on arrive à trouver le moyen de convaincre tout le monde d'aller dans cette direction.

On peut commencer à 0,1 % ou 0,2 % si vous le voulez, Madame la Vice-Présidente, puis se donner une trajectoire à 1 %. Cela mettrait pas mal de moyens à la disposition des acteurs culturels. En tout cas, ce qui m'intéresse, c'est que l'on travaille à désensibiliser les acteurs culturels du mécénat.

Pour autant, tant que ce n'est pas le cas, on va continuer à travailler avec des politiques de mécénat en étant vigilant à cela.

On va mettre ce rapport aux voix. On va demander au service des assemblés d'être particulièrement attentif parce qu'il va y avoir, pour un groupe au moins, liberté de vote. Ce n'est pas toujours le cas.

Y a-t-il des abstentions ? *1 abstention.* Des votes contre ? *7 votes contre.* Il est adopté.

- Adopté à la majorité -

Votes contre :

Groupe Villeurbanne Insoumise ensemble !

Mesdames Danielle Carasco, Agathe Fort, Morgane Guillas, Messieurs Gaëtan Constant, Mathieu Garabédian, Marc Giouse, Julien Ravello

Vote abstention : Monsieur Olivier Glück

43. CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024-2028 AVEC L'ASSOCIATION ENJOUÉ POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE EN NATURE - M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Il y a une demande d'intervention. Monsieur GARABEDIAN, souhaitez-vous en dire un mot avant ?

M. GARABEDIAN.- Oui, très rapidement. Il s'agit d'accompagner le déménagement de l'entreprise à but d'emploi Enjoué, qui est l'une des trois entreprises à but d'emploi du territoire zéro chômeur longue durée de Saint-Jean.

C'est un déménagement qui va avoir lieu dans les halles du bâtiment dit « 22D » en occupation temporaire, qui doit permettre de recruter 50 nouvelles personnes d'ici 2027.

Je rappelle que c'est une entreprise qui s'est spécialisée sur l'économie circulaire des jeux et des jouets, et qui va être, au sein de l'occupation temporaire, en lien avec la plateforme Iloé qui est une plateforme historique de la Métropole pour l'économie circulaire. On est très content d'avoir ce voisinage qui se crée sur place. Il va y avoir d'autres acteurs de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire sur place.

On a donc souhaité accompagner ce déménagement par de la mise à disposition de modulaires qui permettront d'accueillir les salariés dans de bonnes conditions.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GARABEDIAN. Je n'ai pas de demande d'intervention suite à cette présentation, donc je mets aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *5 abstentions.* Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

Votes abstentions : Groupe Cercle radical et Place publique
Mesdames Marwa Abdelli, et Messieurs Jonathan Bocquet, Frédéric Vermeulin, Mahrez Benhadj,

Votes abstentions : Groupe Socialistes, Madame Katia Dubouchet

M. LE MAIRE.- On va maintenant parler de budget participatif, et cela me permet de partager une information avec vous. Maxime JOURDAN a quitté ses fonctions. Il avait en charge la question de l'assemblée citoyenne et du budget participatif au côté de Jonathan BOCQUET. En tout cas, il participait notamment à la question du lien avec l'assemblée citoyenne. C'est donc Antoine PELCE qui a dorénavant dans sa délégation la délégation qui était assurée par Maxime JOURDAN.

44. ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU PROJET DE FESTIVAL DE L'ASSOCIATION PERCU'ENSEMBLE VIA LE « BUDGET PARTICIPATIF » - M. Stéphane FRIoux

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

M. COLSON.- Monsieur le Maire, j'avais demandé un déport sur ce vote me concernant.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. En fait, ils sont à chaque fois bien notés dans notre déroulé, mais vous avez raison de le préciser si vous avez un doute. Sinon, le service des Assemblées en tient compte.

Il y a donc cette situation de déport qui est évoquée. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

45. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES COMPAGNIES ARTISTIQUES – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

46. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT LOCAL POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION (ADL) POUR L'ANNÉE 2024 – M. Paul CAMPY

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

47. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À L'ASSOCIATION « JEUNESSE AU PLEIN AIR » – Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

48. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) ASSOCIATIFS POUR 2024 – Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

49. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION LE BOOSTER DE SAINT-JEAN POUR L'ANNÉE 2024 – M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention.. M. GARABEDIAN.

M. GARABEDIAN.- Il s'agit de l'association Le Booster qui est bien connue puisqu'elle accompagne depuis plus de 7 ans maintenant l'expérimentation territoire zéro chômeur de longue durée.

C'est une association qui, avec l'arrivée d'un deuxième territoire zéro chômeur, a aussi dû avoir de nouvelles actions.

Pour rappel, sur le territoire de Saint-Jean, elle a deux missions principales :

- la mission que l'on appelle « Booster de talents », qui est en fait d'aller voir les habitants, de créer des portes ouvertes, des entretiens, et des événements pour voir s'il y a des personnes qui seraient volontaires pour rejoindre l'expérimentation, puis les accompagner ensuite, soit vers une entreprise à but d'emploi, soit vers d'autres orientations avec des employeurs du quartier ou des formations ;
- et une deuxième branche d'activité qui est ce que l'on appelle « Booster d'activités », qui va être plutôt dans la création de nouvelles activités pour nos entreprises à but d'emploi, soit en partant de zéro, soit en imaginant, sur certains secteurs de l'économie sociale et solidaire, des activités qui pourraient être introduites dans les EBE.

Cette partie-là est maintenant également présente sur les Brosses puisque la partie « Booster de talents » a plutôt été confiée à la Maison sociale Cyprien les Brosses sur le quartier des Brosses pour changer parce que l'on avait aussi un bon dialogue avec la permanence emploi formation du Centre social.

Enfin, il y a une dernière mission qui est plutôt transversale sur les deux territoires que porte Le Booster. C'est finalement d'avoir un cran d'avance sur la création de nouvelles entreprises à but d'emploi, ou alors d'accompagner au déploiement de ces EBE sur des territoires plus larges, et c'est le cas pour l'EBE « Engagés » et pour la réflexion pour de nouvelles EBE à Villeurbanne.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention pour le groupe Communiste & Républicain, M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG.

M. HAULAND -GRONNEBERG.- Monsieur le Maire, Monsieur le Rapporteur, chers collègues, une fois de plus, il nous est présenté une délibération portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 161 000 € à l'association dite Le Booster de Saint-Jean pour la mise en place de missions opérationnelles de territoire zéro chômeur de longue durée de Villeurbanne – Saint-Jean à travers des actions qui ont été décrites par Mathieu GARABEDIAN, ainsi que des actions d'accompagnement de l'EBE Engagés et la participation à la plateforme métropolitaine territoire zéro chômeur de longue durée au bénéfice du territoire villeurbannais.

Cette délibération fait suite à de très nombreuses autres qui ont vu le montant des subventions octroyées pour ce coûteux dispositif augmenter progressivement au fil du

temps, d'autant plus qu'il a vu le périmètre d'action passer d'un territoire zéro chômeur de longue durée sur le quartier de Saint-Jean à un deuxième sur le quartier des Brosses.

En remontant un peu dans le temps, on observe que l'on a eu affaire au départ à des subventions d'un montant relativement modeste lors de la mise en place du dispositif, avec par exemple un total de 43 200 € en 2017, 14 100 € en 2018, 53 500 € en 2019, ou 2 500 € en 2021. On a ensuite franchi un cap en 2022 avec 200 500 €, puis un nouveau cap en 2023 avec 498 780 € auxquels il convient d'ajouter, en ce début d'année 2024, les 161 000 € de subvention de la présente délibération, en plus des 98 000 € d'une précédente délibération.

Soit au total un peu plus de 1 M€ dépensé par la Ville de Villeurbanne sur près de 7 ans, dont plus de la moitié sur moins de 3 ans, sans compter les sommes versées par la Métropole de Lyon pour ce dispositif qui affiche en tout et pour tout 350 entretiens réalisés pour 130 personnes engagées selon le dernier vrai bilan chiffré dont nous disposons, et qui remonte à la mi-2023.

Au final, c'est un bilan qui n'est certes pas nul, mais que l'on peut estimer pour notre part bien en deçà des espérances annoncées si l'on s'en réfère au but qui lui était assigné d'arriver à zéro chômeur de longue durée.

À ce sujet, nous réitérons notre demande de pouvoir disposer d'un véritable bilan des actions portées par Le Booster de Saint-Jean à travers un procès-verbal d'AG approuvant les comptes annuels, ainsi que le rapport d'activité comme le prévoit la convention sous peine de résiliation de la subvention octroyée par la Ville de Villeurbanne.

Au-delà de ce constat, ce qui ne cesse pas d'interroger, c'est que pendant que l'État ne cesse de détricoter les droits des chômeurs de longue durée, que ce soit à travers la suppression de l'allocation de solidarité spécifique pour les chômeurs en fin de droits, appelés à être fusionnés avec le RSA dont les bénéficiaires devront subir la conditionnalité de 15 heures d'activité obligatoire, ce même État continue de promouvoir le dispositif territoire zéro chômeur de longue durée censé lutter contre le chômage de longue durée qu'il contribue à créer.

Au final, nous avons l'impression d'un non même temps quelque peu schizophrène, qui veut que pendant qu'il s'attaque au droit des chômeurs de longue durée, l'État nous demande en tant que collectivités locales de jouer en quelque sorte les dames patronnesses pour pallier ses désengagements vis-à-vis des chômeurs de longue durée.

Aussi, vous comprendrez qu'au vu de l'ensemble de ces considérations, notre groupe s'abstiendra comme les fois précédentes sur cette délibération tant que perdurera cette situation quelque peu absurde.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. M. GARABEDIAN.

M. GARABEDIAN.- Il y avait beaucoup de choses. Je suis plutôt d'accord sur l'aspect sur le RSA et les 15 heures, donc je n'y reviens pas.

Je rappelle quand même que l'État a plutôt eu tendance cette année à baisser la contribution du développement à l'emploi qui fragilise le modèle économique des entreprises à but d'emploi.

On dit facilement que c'est une expérimentation coûteuse, mais quand on ramène le coût par emploi de l'expérimentation, on se retrouve en fait à être équivalent, voire un peu en dessous de l'aide au poste des chantiers d'insertion. Effectivement, il faut comparer deux choses qui peuvent sembler ne pas être identiques, mais on est finalement dans les mêmes ordres de grandeur que les chantiers d'insertion. On peut en discuter, mais je ne pense pas que vous remettiez en cause le modèle des chantiers d'insertion.

On dit effectivement qu'il y a une réflexion sur le chômage de longue durée. Aujourd'hui, l'expérimentation permet bien d'assurer à toutes les personnes qui n'ont pas la possibilité, ou pour d'autres raisons, d'entrer dans le marché classique de l'emploi... Ils ont cette possibilité qui existe, et qui ne doit pas se substituer au service public de l'emploi (Pôle Emploi, Mission locale). C'est évidemment quelque chose qui vient en plus, qui doit permettre à toutes et à tous s'ils le souhaitent, s'ils en sont volontaires, d'avoir un emploi basé sur leur savoir-faire, leurs qualifications, et utile pour le territoire. Il ne faut pas comparer le service public de l'emploi et cette expérimentation.

Par ailleurs, la subvention a eu plutôt tendance à augmenter d'année en année puisque le nombre d'EBE et de personnes à orienter et suivre a augmenté. On est donc sur quelque chose d'assez proportionnel si vous regardez les chiffres.

Je tiens à noter que l'on a plutôt eu tendance à baisser notre subvention par rapport à celle de l'an dernier suite aux discussions budgétaires que l'on a pu avoir tous ensemble.

Et je rappelle que ce sont plus de 130 personnes sur le territoire de Saint-Jean, plus de 30 sur le territoire des Brosses, avec cette année des prévisions d'avoir entre 15 et 30 nouvelles personnes sur les Brosses, et sans doute 50 sur le territoire de Saint-Jean. On se rapproche donc doucement, mais sûrement – je l'espère – de l'exhaustivité qui est l'objectif de cette expérimentation qui terminera dans deux ans, et dont on aura à montrer qu'elle peut être viable dans le temps comme – je l'espère – un futur dispositif complémentaire à la politique de l'emploi, mais qui ne doit évidemment pas se substituer au travail du service public de l'emploi.

M. LE MAIRE. - Merci pour ces éléments très chiffrés. Je crois que l'on n'arrivera pas à vous convaincre, Monsieur Cyril HAULAND-GRONNEBERG.

Peut-être juste deux ou trois éléments. Je pense que vous vous trompez en imaginant que ce Gouvernement soutient ce dispositif. Il ne tient que par l'entregent, la motivation, et le pouvoir de conviction de Louis GALLOIS et de Laurent GRANDGUILLAUME. C'est un premier élément, et il n'y a qu'à voir les baisses qui ont été réalisées, qui fragilisent le dispositif, et font reporter sur les collectivités le poids d'une partie des aides.

Le deuxième élément, c'est qu'à l'avenir, dans vos interventions, je pense que ce serait quand même honnête d'indiquer ce qui relève de la subvention de fonctionnement qui vise à cofinancer les postes, et ce qui relève de la subvention d'investissement qui vise à permettre que les personnes travaillent dans un environnement de qualité. Je sais que vous êtes attentif aux questions de conditions de travail.

Pour le reste, j'espère que vous n'attendrez pas que le Gouvernement les supprime pour le soutenir comme gage de la noblesse de l'engagement qui pourrait être le vôtre. Ce serait bien dommage parce qu'il y en a beaucoup qui sont convaincus, notamment des acteurs associatifs qui sont très proches de vos idées, donc n'hésitez pas à continuer de discuter

avec eux. Je ne désespère pas qu'ils vous convainquent sur l'importance du travail d'abord, ou en tout cas d'un emploi d'abord, plutôt que d'un RSA – et là, on se rejoint – avec 15 heures de travail obligatoire en face.

Il n'y avait qu'une seule intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *9 abstentions*. Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

Votes abstentions : Groupe Cercle radical et Place publique
Mesdames Marwa Abdelli, et Messieurs Jonathan Bocquet, Frédéric Vermeulin, Mahrez Benhadj,

Votes abstentions : Groupe Socialistes, Madame Katia Dubouchet

Votes abstentions : Groupe Communiste et républicains, Mesdames Muriel Bétend,
Christine Goyard-Gudefin, Monsieur Cyril Hauland-Gronneberg

50. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE PROJET A L'ASSOCIATION « LA KOMUNE » – M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Il y a deux demandes d'intervention. Monsieur GARABEDIAN, vous en dites un mot ?

M. GARABEDIAN.- Oui, il s'agit d'une subvention pour l'association La Komune qui est en train d'obtenir un accord avec le Groupe Vinci pour une convention d'occupation temporaire sur le bâtiment de l'ex-CCO, rue Courteline, que vous connaissez toutes et tous.

C'est une subvention pour soutenir cette association dans cette occupation temporaire qui doit permettre d'accueillir les personnes qui occupaient initialement le CCVA, donc majoritairement des femmes et des enfants. Une soixantaine avait pu être hébergée dans un centre d'hébergement temporaire qui a ouvert sur le quartier de Cusset, et pour les enfants et les femmes à la rue jugés non vulnérables par l'État, il s'agissait de pouvoir trouver d'autres solutions d'hébergement.

Cette association se propose de porter cette convention, et la Ville se propose de la soutenir pour garantir au mieux la dignité de l'hébergement dans ce bâtiment.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une première intervention pour l'ensemble des groupes de la majorité qui est portée par Christine GOYARD GUDEFIN.

Mme GOYARD GUDEFIN.- Monsieur le Maire, Monsieur le Rapporteur, chers collègues, Mesdames et Messieurs, il y a tout juste 70 ans, le froid faisait geler les eaux de la Seine et du Rhône, et tuait une femme à Paris, inspirant le célèbre appel de l'Abbé Pierre.

Avec le réchauffement climatique, l'hiver est devenu plus doux, mais pas le sort des sens abris. Déjà 37 personnes sont mortes à la rue en janvier. Aujourd'hui, 145 familles, plus de 300 enfants sont à la rue dans la Métropole de Lyon selon le décompte de Jamais sans Toit. À Villeurbanne, 57 enfants n'ont pas de solution d'hébergement.

Ces personnes, ces familles, ces enfants sont ballotés de solution précaire en solution précaire en fonction des maigres moyens de ceux qui leur viennent en aide, dormant tantôt

dans des cabanes, sous des tentes, dans les écoles grâce à la mobilisation des parents d'élèves et des enseignants, dans des voitures, dans des squats.

Cette situation n'est pas nouvelle. En 2019 déjà, le Rapporteur spécial de l'ONU se déclarait choqué de voir autant de misère, de souffrance et de dénuement dans un pays riche tel que la France. Elle déplorait que l'engorgement du 115 sape le caractère inconditionnel du droit au logement, et crée des hiérarchies au sein des personnes défavorisées. Enfin, elle rappelait que le droit international interdit formellement les expulsions dont l'issue est le sans-abrisme.

Le Gouvernement a décidé de tout ignorer en bloc, et tous ces constats demeurent tristement d'actualité. À la veille de la trêve hivernale, l'État expulsait de nombreuses personnes de squat sans solution d'hébergement, conduisant à l'occupation désespérée du CCVA. Même si c'est toujours mieux que la rue, un tel équipement n'est pas adapté pour offrir des conditions d'accueil dignes, et les personnes ont dû être déplacées dans un gymnase faute de mieux.

Les manquements de l'État, auxquels la Mairie a dû pallier, ont abouti à cette situation indigne. C'est pourquoi nous sommes heureux de proposer aujourd'hui une solution certes temporaire, mais qui sera toujours plus pérenne que les occupations du jour au lendemain : une convention d'occupation de six mois, rendue possible par le travail de la municipalité, en lien avec la mobilisation de la société civile et militante.

L'attribution de cette subvention à l'association La Komune va permettre la réalisation de travaux essentiels pour transformer les locaux de l'ex-CCO en un lieu d'accueil digne, capable d'offrir un hébergement individuel pour 47 personnes.

Au nom de la majorité municipale, je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont rendu cela possible, et je suis fière que la municipalité de Villeurbanne contribue par cette subvention à honorer les engagements internationaux de la France, malgré le Gouvernement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Progressiste, M. Prosper KABALO.

M. KABALO.- Merci, Monsieur le Maire. Il n'y a pas d'intervention particulière. On s'est inscrit n'ayant pas encore la délibération. À la lecture de la délibération, sans aucune retenue, nous voterons la délibération contenue de ce qu'elle dit. Merci.

M. LE MAIRE.- Si tout pouvait être aussi simple à chaque fois. Je vous en remercie infiniment, Monsieur KABALO. Je ne parle pas de ce Conseil, mais de la question et de la manière dont on traite la question de l'accueil des personnes en situation de fragilité dans ce pays. Mes remerciements sont sincères, et pas du tout ironiques.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

- Adopté à l'unanimité -

51. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA MISSION LOCALE POUR L'ANNÉE 2024 – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il y a plusieurs personnes qui ne prennent pas part au vote. C'est pris en compte par les services de l'Assemblée. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

52. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'OFFICE DU SPORT DE VILLEURBANNE (OSV) – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

53. ADHÉSION A L'ASSOCIATION RESTAU'CO, RÉSEAU INTERPROFESSIONNEL DE LA RESTAURATION COLLECTIVE – M. Alain BRISSARD

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

54. RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES – M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- J'ai deux demandes d'intervention concernant ce rapport. Je vais d'abord laisser la parole à Sabrina BENHAIM pour le groupe Villeurbanne Progressiste.

Mme BENHAIM.- Monsieur le Maire, chers collègues, le rapport qui porte sur la période 2018-2022, sans être accablant, note des irrégularités qui ont en partie été répondues.

Il est à noter qu'à votre arrivée à l'exécutif, vous avez souhaité repenser la communication en prenant conseil auprès d'une agence, par une prestation qui s'élève à 47 000 €, sur la stratégie de communication à mener. Cela vous a permis de formaliser les objectifs en la matière, qui ont été présentés aux différents services, ainsi qu'aux élus de la majorité. Mais comme le note la CRC, ils n'ont ou plutôt n'avaient pas été partagés au Conseil municipal.

Il aura donc fallu, que la CRC pointe ce manquement pour qu'une transparence soit justement faite sur la communication, et ce lors du Conseil municipal du 14 décembre dernier.

Le rapport a aussi noté que les règles de commande publique n'ont pas été respectées sur la communication, ce à quoi, Monsieur le Maire, il est répondu que *« n'est pas uniquement*

concerné le service communication, mais que tout le service de la commande publique a connu des dysfonctionnements plus globaux en 2021 et 2022. »

Cela nous interroge davantage. Alors que vous indiquez avoir constaté les dysfonctionnements dès 2021, pourquoi avoir laissé ce service, un service aussi sensible que les achats, dysfonctionner jusqu'à l'été 2022, alors que dans le même temps, il y a eu 260 emplois nouveaux ? Comment justifier de la stabilité juridique des marchés et commandes passés pendant cette période ?

Le budget alloué à la communication a suivi la même lignée que les autres lignes budgétaires, à savoir une hausse importante depuis votre mandat, même en excluant l'événement Capitale Française de la Culture. Ainsi, nous pouvons nous interroger sur ces dépenses.

Le rapport de la CRC indique que le magazine Viva représente le poste budgétaire le plus important de la Direction de la Communication. Les dépenses, hors masse salariale, pour réaliser le magazine, sont passées de 210 000 € en 2018 à plus de 400 000 € en 2022. Elles ont donc quasiment doublé. Cette forte augmentation s'explique par la pagination de la nouvelle formule, et l'augmentation du prix du papier. Quelle est donc la part de l'augmentation du coût du papier ?

Entre 2018 et 2022, le nombre de tirages du magazine a progressé. Il est passé de 73 000 exemplaires à 84 000 exemplaires. 84 000 Viva sont donc édités chaque mois, avec une population de 154 000 habitants. Cela revient-il à dire qu'il y a plus d'impressions de Viva que de ménages ?

Par exemple, en tant qu'élus, nous recevons le Viva en double exemplaire : chez nous, et dans notre boîte aux lettres de la Mairie. Quel est l'intérêt de cette double distribution ?

18 % de la population villeurbannaise est étudiante. Les étudiants ont un accès facile au numérique, et pourraient tout à fait consulter le magazine via ce mode. Pourquoi ne pas avoir envisagé de dématérialiser davantage dans le monde numérique dans lequel nous vivons ?

Au-delà des économies qui pourraient être réalisées, cela permettrait d'être davantage en cohérence, avec un objectif de respect de l'environnement et de transition écologique.

Autre point : la CRC estime que – je cite : *« Les dépenses de communication excèdent de près du triple les montants imputés à la fonction information, communication, publicité alors que la comptabilité fonctionnelle est l'un des rares éléments d'information des élus et des contribuables sur le sujet. L'information donnée sur le coût de la communication s'avère largement insuffisante. »*

Nous nous attendons donc à ce que, suite au rapport, les imputations soient bien prises en compte dans le cadre du budget 2024.

Concernant Villeurbanne Capitale Française de la Culture, la communication semble avoir bien fonctionné. Le rapport indique qu'en novembre 2021, 51 % des Villeurbannais interrogés savaient que la commune avait été désignée Capitale Française de la Culture 2022, et en décembre 2022, soit à la fin des événements, 78 % des habitants de Villeurbanne.

Dans votre courrier de réponse au rapport, Monsieur le Maire, vous indiquez que 85 % des Villeurbannais étaient au courant en juillet 2022. Si nous faisons les comptes, entre juillet et décembre 2022, nous serions passés de 85 % à 78 % de sachants, soit 7 % des Villeurbannais qui auraient donc oublié que Villeurbanne a été Capitale Française de la Culture en 2022. Le chiffre avancé est-il surestimé ou les Villeurbannais sont-ils massivement frappés par Alzheimer, auquel cas nous allons avoir besoin de davantage de lieux de répit ?

Tout comme ce rapport, nous avons toujours bien pris en compte le côté ponctuel de Villeurbanne Capitale Française de la Culture. Aussi, j'en profite pour vous demander une nouvelle fois s'il est possible d'avoir le bilan chiffré de celui-ci.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est à M. CROMBECQUE pour une intervention commune des groupes de la majorité.

M. CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, à l'égard de ce rapport, il convient de faire preuve de pédagogie et de rappeler le contexte.

La Chambre Régionale des Comptes conduit depuis janvier dernier une analyse de l'organisation des dépenses externes des services de communication des dizaines de collectivités de la Région. Cette démarche n'est pas extraordinaire, et au regard de la taille de notre collectivité, il n'était pas étonnant que notre Ville soit auditée.

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes porte sur la période 2018-2022, et pas uniquement sur le mandat actuel. Cela explique sans doute pourquoi certaines des cinq recommandations formulées dans le rapport sont en fait déjà entérinées dans la réalité.

Précision, dans les délibérations portant sur la création d'emploi et de la possibilité de les pourvoir par des contractuels de droit public – je fais comme Mme BENHAIM – je cite : *« réorganisation et renforcement du service achats commande publique pour garantir les obligations de publicité et de mise en concurrence. »*

Dans le même esprit, le rattachement hiérarchique de la Direction de la Communication à la Direction Générale des Services doit être entériné lors du Comité Social Territorial de mars.

De la même manière, la recommandation d'intégrer les coûts de personnels au budget opérationnel de la communication devrait trouver – et cela répond à l'interrogation de Mme BENHAIM – une concrétisation avec la mise en place d'une nouvelle approche comptable pour l'ensemble des services de la Ville. Notons que dans les collectivités, les coûts de personnel sont rarement intégrés dans les budgets opérationnels.

Dès le début, le Maire a souhaité jouer la transparence, et la stratégie de communication de la Ville et son bilan ont été présentés lors du Conseil municipal du 14 décembre dernier. Soulignons que cette présentation était une première, et qu'elle anticipait également l'une des propositions de la Chambre Régionale des Comptes. Nous ne pouvons que nous féliciter que notre collectivité ait finalement anticipé les recommandations techniques de la Chambre Régionale des Comptes. Un rapport de la CRC est toujours une opportunité pour améliorer la gestion et les pratiques.

La Chambre souligne l'augmentation des dépenses tout en indiquant que cette évolution est conforme à celle du budget global de la collectivité, et qu'au final, la part de la communication dans le budget de notre collectivité reste stable : 1,9 % des dépenses.

Pour nous, l'augmentation des moyens dédiés à la communication est le reflet de l'ambition de notre plan de mandat. Elle ne peut s'apprécier que dans la dynamique de l'augmentation des projets associés à la volonté de rattrapage des moyens, notamment en matière de ressources humaines.

Il faut également rappeler que la Direction de la Communication de la Ville compte 17 emplois, ce qui est finalement modeste pour une ville de 156 000 habitants. À titre de comparaison, Dijon compte 22 agents pour 150 000 habitants, et Brest en compte 26 pour 130 000 habitants.

Le budget de communication de notre collectivité est de 5,20 € par habitant. Il est de 10 € si on prend la Ville de Toulouse.

Nos groupes l'assument pleinement. La communication publique est avant tout pour nous un service public qui permet aux Villeurbannais et Villeurbannaises d'accéder à l'information, à une orientation pour leurs droits, pour des aides. Rappelons que derrière les dépenses mentionnées par la Chambre Régionale des Comptes, ce sont :

- Viva, première source d'information sur la Ville pour plus de 70 % des habitants ;
- villeurbanne.fr ;
- les réseaux sociaux ;
- les campagnes d'affichage.

Ces dernières années, ce sont concrètement près de 200 campagnes portant autant sur Villeurbanne Capitale Française de la Culture que sur les mesures prises pendant la période de la Covid sur le budget participatif ou sur les nouveaux rythmes scolaires.

La communication, telle que nous la concevons, est un investissement social au service du plus grand nombre. C'est pourquoi nous ne pouvons partager l'analyse relative aux dépenses de communication liée à l'année Capitale Française de la Culture. Le budget a en effet évolué par rapport à la version initiale. Cette augmentation ne s'est pas faite en secret puisqu'elle a été validée à l'unanimité des groupes lors du Conseil municipal du 4 juillet 2022.

Nous retenons quant à nous les plus de 400 articles de presse (locale, régionale et nationale) qui ont permis une exposition de notre Ville, les plus de 700 000 spectateurs des différentes manifestations, la mobilisation des Villeurbannais et Villeurbannaises. Pour les amoureux de statistiques, le coût de cette communication aura été de 1,80 € par spectateur.

Finalement, dans ce rapport de 49 pages, sans compter les annexes, chacun pourra prendre ce qui l'arrange, mais les conclusions sont sans doute les plus intéressantes à retenir. Nous notons donc que la Chambre Régionale des Comptes salue la mise en place par la Ville depuis 2021 d'une stratégie de communication partagée, ainsi que d'un dispositif de pilotage et de suivi de ses actions de communication.

Nous retenons ce commentaire du rapport – je cite : « *La communication de la commune sur le plan de mandat semble claire et visible.* » Et je cite encore : « *La qualité de la communication*

municipale semble reconnue par les Villeurbannais qui estiment que la commune explique clairement les orientations de son action. »

Nos groupes tiennent également à saluer le travail accompli par les services et leur investissement au service de l'intérêt général qui est au cœur du mandat actuel et de ses orientations politiques.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur CROMBECQUE, pour cette intervention.

J'ai commis une petite erreur. C'est l'ensemble des groupes, mais Les Écologistes ne sont pas dans cette intervention.

Je vais peut-être d'abord répondre à deux questions, parce que vous avez été assez précis dans votre intervention. Sur la question de la commande publique, on confirme que l'on a observé un certain nombre de dysfonctionnements, et avec la Direction Générale en place, on a mis en place une réorganisation. Et vous n'êtes pas sans savoir qu'une réorganisation d'un service de commandes publiques prend un peu de temps, en l'occurrence, moins de 18 mois. Ce n'est quand même pas si mal au regard des difficultés dont on sortait avec une crise Covid encore extrêmement présente.

Il ne s'agit pas de s'excuser ou de se cacher derrière son petit doigt, il s'agit juste de reconnaître qu'il y avait des dysfonctionnements, que nous avons mis en place des corrections par rapport à ces dysfonctionnements, et qu'aujourd'hui, cet épisode est derrière nous. En tout cas, nous l'espérerons parce qu'il peut de nouveau y avoir des difficultés.

Sur le budget de la communication, je ne vais pas vous abreuver de chiffres, mais puisque vous avez voulu insister assez longuement sur le Viva, je vais peut-être juste indiquer que la dernière hausse très significative s'est faite en 2018. Vous avez pris le chiffre de 84 000. En 2018, on est passé de 73 000 à 80 000 exemplaires. Ensuite, à partir de 2018, on est passé de 80 000 à 84 000 exemplaires. C'est juste pour être très précis sur la manière dont a évolué le tirage du Viva puisque vous semblez y être particulièrement vigilants.

Je ne vous donne pas les chiffres de la population dans le même temps, vous les connaissez : moins de 150 000 en 2018, et plus de 156 000 en 2024. On peut donc considérer qu'il y a une forme de corrélation – en tout cas, je me permettrai de le faire – entre le nombre d'exemplaires et le nombre d'habitants et leur évolution concernant la question du Viva. Reste à savoir si on continuera ou pas à le distribuer aux membres du Conseil municipal. Si la majorité du Conseil ne souhaite plus avoir le Viva dans sa boîte, il n'y a pas de souci pour que vous le receviez directement à votre domicile, mais il faudra une position commune.

Si vous me le permettez, je veux revenir sur des éléments peut-être un peu plus structurants de ce rapport. Je rappelle d'abord que c'est un rapport « collectif » puisque plusieurs villes sont concernées. Villeurbanne a la chance d'être la première ville qui fait l'objet de la publication du rapport, ce qui nous rend « impatients » de prendre connaissance des autres pour pouvoir nous comparer, et voir comment nous pourrions nous améliorer puisque c'est bien l'objectif de la Chambre Régionale des Comptes que de dire aux collectivités comment elles peuvent améliorer leur travail.

C'est donc un rapport « collectif » sur des collectivités de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dont plusieurs rapports vont être présentés dans les semaines qui viennent. Puis il y aura ensuite un rapport global sur la question de la communication dans les collectivités.

Je ne vais pas revenir en détail sur ce rapport. Vous l'avez fait dans votre intervention, et Yann CROMBECQUE également. Pour ma part, je veux noter que, comme dans tout rapport de la CRC, il y a des choses qui méritent d'évoluer, d'être ajustées, d'être corrigées. C'est le sens et la vocation de cette Chambre Régionale des Comptes que de relever des fonctionnements qui peuvent être améliorés ou de donner des conseils aux collectivités.

Pour en revenir à ce rapport qui nous a été présenté, la Chambre indique – vous le faites d'ailleurs vous-mêmes, et je vous remercie de cette honnêteté intellectuelle – que plusieurs recommandations qu'elle a été amenée à formuler dans le rapport sont déjà mises en place au sein de notre collectivité, et pour d'autres, que la Ville est en train de les mettre en place.

C'est important de voir que ce rapport a un effet, à la fois de nous aider à pointer des choses, mais aussi de vérifier que nous sommes déjà en train de corriger ces éléments qu'ils souhaitaient porter à notre connaissance. C'est le rôle de cette Chambre de le faire, et c'est le rôle des partenaires et des membres de cette assemblée de vérifier que c'est bien en adéquation avec ce qu'il se passe dans la Ville. Je n'ai pas entendu de la part de l'opposition ou de la majorité d'interrogations là-dessus. Je pense donc que l'on peut continuer à avancer.

Ce n'est pas le premier rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui réalise un travail sur des questions de communication. En général, les reproches que fait la Chambre aux collectivités sont plus ou moins appuyés, et sont sur trois grands registres. Le premier est le manque de transparence dans la gestion des deniers publics qui peut laisser planer des doutes sur la sincérité des informations, voire cacher des pratiques que l'on ne souhaite pas voir mises sur la place publique.

Je constate, mais je crois que je le fais avec vous, qu'aucune mention du rapport ne renvoie à la question de l'absence de transparence. La seule remarque porte sur le sujet de la présentation de nos dépenses de communication. La Chambre nous invite à y intégrer les dépenses du personnel, ce que l'on ne fait jamais sur les autres politiques publiques. On va donc voir comment on va faire. On va voir si c'est le cas dans toutes les collectivités, et si toutes les collectivités acceptent de mettre dans les budgets thématiques la question du poids du personnel.

Pour autant, ce chiffre n'est pas caché. Tout le monde sait combien de personnes travaillent au service communication.

Il y a donc un travail là-dessus pour que l'on soit en phase avec les attentes de la Chambre. Je ne sais pas si on y arrivera. Je sais que cela suppose des évolutions extrêmement importantes pour la comptabilité des collectivités.

Sur cette question de la transparence, je note aussi que la CRC relève les efforts qui ont été faits par la Ville, notamment sur la question des matchs de basket à l'ASVEL puisque l'on a mis en place un système de traçabilité. Et la Chambre nous en remercie.

Je ne vais pas m'y attarder, mais en parallèle, sur cette question de la transparence, je note également qu'Anticor s'est positionné, et je suis d'autant plus tranquille pour le dire que finalement, ce qui nous vaut d'être mis en avant par Anticor, c'est que Loïc CHABRIER a accepté de présider la Commission des finances. C'est intéressant. C'est-à-dire que collectivement, cette question de transparence se joue aussi avec l'opposition. J'en suis très heureux pour l'exercice démocratique, et je sais que cela a beaucoup pesé dans le classement Anticor pour Villeurbanne que l'on confie cette commission à un membre de l'opposition. Je crois que l'on est l'une des seules villes de la Métropole à le faire, en tout cas, c'est ce que dit le rapport.

C'est donc la première critique. Dans le rapport, il n'y a rien aujourd'hui qui permet de nous alerter sur ces questions de transparence, hormis la composition du budget.

Le deuxième type de grandes critiques que la Chambre Régionale peut être amenée à faire aux collectivités en matière de communication, c'est que cette communication pourrait être dévoyée et mise au service d'individu, plutôt le Maire assez souvent, en tout cas de l'élu qui a la charge de l'exécutif.

Encore une fois, à aucun moment, dans ce rapport, il n'est fait de procès sur cette direction-là. Il est vrai que depuis 2020, près de 200 campagnes de communication ont été menées, mais elles visent toutes à accompagner les politiques publiques, que ce soit couvrir des événements ou couvrir des thématiques.

Pour en revenir au Viva, je crois que tout le monde pourra considérer qu'il ne s'agit nullement d'un *book* du Maire, avec des images de Martine à la plagiée, Martine à la campagne, Martine ceci, Martine Cela. Je crois que tout le monde pourra reconnaître que je ne suis pas omniprésent dans ce document. Cela fait aussi partie des choses qui sont pointées comme un non-dévoiement de la politique de communication.

Le dernier point, et c'est certainement le plus important, c'est que les rapports de la CRC, quand elle parle de communication, interrogent sur la bonne utilisation de l'argent public en essayant de regarder à quoi cet argent est utilisé.

En matière de communication, il est vrai que les interprétations ne sont souvent pas faciles. Dans ce rapport, de nouveau, aucune mention n'interroge la nécessité d'engager un certain nombre de financements sur des actions de communication. Bien sûr, il y a une présentation objective de l'évolution du budget en matière de communication, que ce soit – et là, une fois de plus, l'opposition a eu l'honnêteté de le dire – avec Capital Française de la Culture ou sans Capital Française de la Culture.

Pour Capitale Française de la Culture, j'aurai été un peu embêté que vous veniez nous demander des comptes puisqu'à chaque fois, vous avez voté les évolutions budgétaires que nous vous avons présentées. Vous ne l'avez pas fait, donc ce n'est pas la peine de revenir là-dessus. Mais en tout état de cause, il y a eu une transparence sur l'évolution du budget Capitale Française de la Culture en matière de communication.

Le deuxième point, c'est que oui, il y a une évolution en matière de budget de communication par rapport au mandat précédent. Simplement – et vous l'avez relevé aussi –, cette évolution est le résultat d'un diagnostic, et d'une stratégie qui a été élaboré par notre Direction de la Communication.

J'en profite juste à ce moment-là, parce que ce ne sont pas toujours des moments qui sont très agréables pour les services, pour remercier la Directrice Générale et la Directrice de la Communication pour la qualité du travail réalisé sur la stratégie de communication. Je la remercie elle et ses équipes parce que l'on a une stratégie, l'on est capable de la présenter, et l'on déroule. Alors certes, il a fallu que la Chambre Régionale nous indique que c'était nécessaire, en tout cas très opportun, de le présenter en Conseil municipal, mais dorénavant, ce sera le cas très régulièrement que de présenter ce rapport, et nous nous y tiendrons.

Je veux revenir sur cette question de l'évolution des budgets. Ces budgets, ce sont essentiellement des campagnes de communication. Du coup, si on doit les supprimer, lesquelles on supprime ?

L'incitation à l'inscription sur les listes électorales est une campagne qui a été primée par l'ANACEJ. Le dispositif « En forme sur ordonnance » est un projet de l'ancien mandat qui a été actualisé aujourd'hui, qui fonctionne, et qui est extrêmement important. La promotion du Conseil villeurbannais de la jeunesse, la journée de la mobilité, la piétonnisation. Il y en a plus de 100. Peut-être que j'arrête là parce que l'on voit bien la difficulté de l'exercice.

Cette liste est à votre disposition. Ce n'est pas du tout une liste secrète. On peut vous présenter l'ensemble des campagnes de communication qui ont été menées par la Ville. Elles visent toutes à mettre en place des politiques publiques, et à valoriser les objectifs de ces politiques publiques.

J'ai oublié la lutte contre les moustiques tigres. Je pense que l'on ne va pas l'enlever parce qu'il y a un peu de sensibilité.

~~En tout cas, sans vous faire cette liste complète, je crois que c'est bien de notre part le souhait d'avoir une utilisation raisonnée des deniers de l'argent public, et c'est bien sûr cela que nous souhaitons rendre des comptes aujourd'hui.~~

En guise de conclusion, je dirai que l'on prend connaissance de ce rapport avec intérêt, que l'on attend aussi les autres avec impatience pour regarder s'il n'y a pas, dans les autres recommandations, des choses qui pourraient s'appliquer à la collectivité. Et on essaiera de faire que cette communication reste toujours orientée vers la satisfaction des Villeurbannaises et Villeurbannais, et l'aide qu'ils peuvent avoir pour se repérer dans les politiques publiques et pour mieux s'en servir dans leur quotidien.

Il n'y a pas à voter ce rapport, mais à prendre acte. C'est une communication. Je considère que c'est fait, et que vous prenez acte que cette communication a été réalisée.

55. VŒUX CONTRE LA FERMETURE DU LIEU DE RÉPIT PORTE PAR VILLEURBANNE PROGRESSISTE – Mme Virginie DEMARS

M. LE MAIRE.- Je vais donner la parole à M. Prosper KABALO.

M. KABALO.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, votée à l'unanimité en 2010, d'ailleurs par certains de vos adjoints actuellement en place, la création du lieu de répit, accueil séquentiel doté de 5 chambres, propose d'héberger les malades de 61 à 94 ans

souffrant de pathologies neurodégénératives, type Alzheimer, pour une durée fixe de 3 jours et 2 nuits. Pour les aidants, ce sont 3 jours et 2 nuits de répit.

Cette création faisait suite aux engagements de l'équipe municipale de l'époque à étudier la création d'un hébergement temporaire pour personnes âgées non autonomes, dont la famille a besoin de s'absenter quelques jours ou tout simplement de souffler.

Selon l'association France Alzheimer, en 2017, 30 % des aidants décèdent avant le malade qu'ils accompagnent. Souvent, les aidants ne sont pas prêts ou refusent le placement en EHPAD. Ce lieu est une étape transitoire importante vers l'EHPAD quand le choix n'est plus possible. Le répit a donc pour mission de préparer les familles à cette séparation d'autant plus difficile à envisager qu'elle va être définitive.

L'aide aux personnes atteintes de maladie neurodégénérative inclut un soutien émotionnel, des rappels pour les activités quotidiennes, et parfois une assistance professionnelle ou médicale. Il est important de créer un environnement sûr et compréhensif, tout en respectant la dignité des personnes.

Les aidants consacrent plus de 50 heures par semaine à leurs proches, avec des conséquences fortes sur leur vie familiale et professionnelle, mais également sur leur santé. Ils sont les pivots du système du maintien à domicile, ceux qui vivent au cœur de cette tempête administrative, financière et affective qu'est la maladie d'un proche.

Ce sont aujourd'hui 16 familles qui sont accompagnées par ce lieu qui emploie 3 aides-soignantes. Cet accueil, considéré comme innovant lors de sa mise en place, a également été un modèle pour de nombreuses structures qui souhaitent développer un accompagnement similaire. Selon France Alzheimer, les dispositifs de répit sont encore trop timides en France. Fermer ce lieu ne fera qu'accentuer le manque d'établissements sur le territoire.

L'accueil proposé va d'ailleurs au-delà du simple accompagnement, et relève d'une réelle relation avec le personnel qui ne saurait être retrouvé ailleurs. En effet, les acteurs sont composés de psychologues, de médecins et d'assistantes sociales.

Pourtant, après des années d'accompagnement des familles, et malgré un taux d'occupation de 80 % en fin d'année 2023, la Ville de Villeurbanne a choisi de profiter du départ à la retraite de la directrice de cet établissement pour organiser la fermeture de ce lieu exemplaire de la politique gérontologique le 29 février prochain.

Pire, il est expliqué que la fermeture se justifierait par des coûts de fonctionnement trop élevés, une totale incompréhension alors même que les dépenses de fonctionnement n'ont cessé d'augmenter depuis 2020, et que la Ville ne cesse de vanter son programme d'investissement pour un meilleur service public.

Rappelons que l'établissement est aussi financé par la Métropole et l'ARS. L'impact de cette décision de fermeture va au-delà de notre seul territoire. Nous regrettons que le moratoire demandé par l'association France Alzheimer ait été refusé.

Nous souhaitons par ailleurs laisser le temps au Président de la Métropole de Lyon, ainsi qu'à la Directrice Générale de l'ARS, de rendre leur avis sur le sujet puisque tous deux ont été saisis par le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités il y a moins d'un mois.

De même, la Ville pourrait apporter une note d'humanisme en concertant les publics du lieu de répit avant la décision définitive qui devra nécessairement proposer des solutions.

Pour ces raisons, nous souhaitons que la fermeture du lieu de répit soit repoussée pour être réétudiée, que les principaux concernés, à savoir les familles, aidants et aides-soignants puissent être concertés, et qu'enfin, des éléments concrets soient présentés à l'ensemble du Conseil municipal et des Villeurbannais.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, avant de soumettre ce vœu aux voix, je vais laisser la parole à Mme l'Adjointe, Cristina MARTINEAU, pour revenir sur un certain nombre d'éléments qui ont été présentés.

Mme Cristina MARTINEAU.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Monsieur Prosper KABALO, la fermeture du lieu de répit, situé boulevard Eugène Réguillon et l'évolution des services qui étaient proposés suscitent des interrogations légitimes. Cette évolution s'est inscrite dans une réflexion plus globale sur les moyens de mobiliser au mieux les ressources du territoire, tout en continuant à proposer un accompagnement des aidants et des aidés.

Aussi, je tiens à souligner que la plateforme d'écoute et d'accompagnement qui est hébergée boulevard Eugène Réguillon va être relocalisée à la Maison des aînés, avec un partenariat renforcé avec le service d'aide aux aidants de l'OVPAR. Comme vous l'avez souligné, il y a souvent besoin d'un accompagnement social derrière ces situations, et c'est bien l'objectif que nous avons, avec l'OVPAR de renforcer ce pôle.

Le partenariat avec France Alzheimer, qui a organisé des groupes de parole et des formations avec une psychologue, sera maintenu et relocalisé à la Maison des aînés. L'idée est vraiment de faire évoluer la Maison des aînés en véritable Maison des aidés et des aidants pour donner plus de visibilité et de force aux différents dispositifs existants.

Le service rendu aux aidants via la plateforme sera ainsi amélioré en intégrant la Maison des aînés, son accueil physique et téléphonique de grande qualité, grâce à ce partenariat plus complémentaire avec l'OVPAR, l'Office villeurbannais des personnes âgées et retraitées.

L'accueil de courts séjours permettant un hébergement de 3 jours et 2 nuits, et concernant actuellement 12 usagers, et non 16 – ce sont les dernières informations que nous avons – présentait des fragilités financières en matière d'organisation des ressources humaines. L'accueil séquentiel fonctionnait avec plusieurs postes isolés, ce qui posait de nombreux problèmes, notamment en termes de sécurité pour les agents et les usagers.

Par ailleurs, malgré une campagne de communication très importante au sein des réseaux prescripteurs gérontologiques, nous n'avons pas réussi à augmenter suffisamment le taux d'occupation qui se situe plutôt autour de 70 % que de 80 %.

Pour autant, nous n'abandonnons pas l'accueil des aidés. En effet, nous allons transformer, d'ici septembre 2024, 2 lits permanents de l'établissement municipal Camille-Claudé, spécialisé en prise en charge Alzheimer, en accueil temporaire de courte durée pour maintenir une solution de répit. Au lieu d'utiliser 5 lits, 3 jours par semaine, et que ce soit

vide le reste du temps, nous pourrions alors bénéficier de 2 lits utilisables 7 jours sur 7, avec plus de souplesse pour les usagers.

Nous avons commencé à échanger avec eux dans le cadre des conseils de vie sociale que nous avons eus depuis l'automne sur ce projet pour mieux prendre en compte leurs besoins et la souplesse supplémentaire pour y répondre.

Au regard de la qualité de l'EHPAD Camille-Claudé, nous sommes convaincus que cette nouvelle solution peut répondre au besoin, et contribuer aussi à faire évoluer le regard de la société sur les EHPAD.

Aujourd'hui, les 12 usagers, dont les 3 Villeurbannais du lieu, ont été reçus individuellement ou visités à domicile afin d'être accompagnés sur les autres dispositifs du territoire métropolitain pour envisager cette fermeture du lieu. Ils auront un accès facilité à l'entrée en établissement municipal, à Villeurbanne par exemple, ou un accès à un accueil temporaire dans certains établissements partenaires de la Ville. Le travail d'accompagnement est en cours.

Soyez assurés que nous serons vigilants à ce que l'accueil qui sera bientôt proposé à Camille-Claudé soit aussi qualitatif qu'au lieu de répit. C'est dans cette perspective, que via un échange entre et M. GARABEDIAN, Vice-Président du CCAS, et Mme Virginie DEMARS, qui représente votre groupe au CCAS, nous avons proposé de créer une commission consultative sur ce sujet, et plus largement sur la politique d'aide aux aidants.

Enfin, la Métropole n'est pas financeur direct de ce lieu de répit, mais elle finance les individus via l'APA. Nous savons que les discussions entre l'ARS et la Métropole avec un autre opérateur sur le territoire villeurbannais sont en bonne voie pour avoir une autre offre d'accueil séquentiel sur le territoire villeurbannais.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. M. BOQUET voulait ajouter un mot avant que je mette le vœu aux voix.

M. BOCQUET.- Notre groupe ne prendra pas part au vote. On a déjà eu l'occasion de dire que l'on regrettait la multiplication des vœux municipaux en matière de gestes politiques. On préfère l'action à la déclaration, et on trouve que les vœux sont plutôt des calculs politiques ou ont parfois des goûts de vanité.

Pour ceux qui veulent faire des vœux, l'actualité ne manque jamais de sujets, mais il nous semble qu'il y a déjà de quoi débattre dans les conseils municipaux dans le cadre des délibérations. D'ailleurs, le sujet du vœu est traité dans certaines délibérations.

Je le dis avec bienveillance et amitié, j'en veux un peu à mes collègues de la majorité qui ont multiplié les vœux depuis le début du mandat, et qui ont sans doute inspiré le groupe de l'opposition dans ce réflexe consistant à interpeller l'ARS, la Métropole, l'ONU, l'OTAN, etc.

Donc, comme lors des derniers vœux présentés ici, nous ne prendrons pas part au vote.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais mettre ce vœu aux voix, et je dirai ensuite un mot si vous me le permettez.

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? *44 votes contre*. Ce vœu n'est pas retenu.

- Refusé à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Je voudrais quand même dire deux ou trois choses. Je ne rentre pas dans le débat que vient d'évoquer Jonathan BOCQUET sur la question de savoir s'il faut ou pas des vœux.

Vous avez demandé un certain nombre d'explications, notamment lors du Conseil d'administration du CCAS. Ces explications ont été données, et vous ont été présentées. C'était parfaitement légitime de nous interroger sur ce sujet, puisque, au-delà de la question de la sensibilité, c'est un sujet extrêmement important. C'est la question des aidants. Prosper KABALO, vous l'avez dit dans la formulation de votre vœu.

Lors de la conférence des présidents, vous nous proposiez de formuler un vœu. Je vous ai indiqué que c'était quand même bizarre de vouloir nous faire voter un vœu qui irait à l'encontre d'une décision qui a été votée par la majorité puisque dans le cadre du budget. Personne n'avait en tête ce que nous allions faire sur ce lieu. Tous les élus de notre majorité ont été informés sur ce que nous allions faire.

On vous avait donc plutôt proposé de faire une question, comme c'est possible, dans le cadre du Conseil municipal au cours duquel on aurait pu avoir le même échange. Vous avez souhaité maintenir le vœu. Je ne veux pas croire que ce soit une manœuvre politique pour vérifier la solidité de la majorité. En tout cas, si c'était le cas, vous en avez la réponse ici par le vote qui vient de s'exprimer. Mais je sais que ce n'est pas tout à fait votre style, donc je ne veux pas y croire.

Pour autant, vous avez quand même refusé de transformer un vœu en question.

Finalement, la seule chose qui m'intéresse, c'est que l'on ne fasse pas de politique sur le dos des malades et des aidants. C'est vraiment la ligne que je propose que nous tenions dans les semaines qui viennent, quel que soit l'attachement que l'on peut avoir à ce service parce que l'on a participé à sa création, y compris l'attachement personnel parce que l'on est tous plus ou moins concernés par cette question des aidants et des maladies neurodégénératives. Cela nous touche donc très personnellement. Ce qui m'intéresse, ce sont les solutions que l'on va trouver.

Cristina MARTINEAU vient de répondre. Ce n'est pas du tout quelque chose que l'on prend à la légère. Nous sommes au travail. J'ai rencontré France Alzheimer. Nous avons discuté avec la Métropole et l'ARS. Nous apprenions la semaine dernière que la Métropole ouvre un lieu quasiment identique sur Tassin. On est content, on espère que l'on va pouvoir trouver des liens entre ce lieu qui s'ouvre et ce lieu de répit qui ferme. Cela s'ouvre, et c'est intéressant. Cela veut dire que l'on va aussi avoir des pistes de convergence. Nous n'allons pas attendre, et nous allons travailler immédiatement à cela, et Cristina MARTINEAU a donné les délais dans lesquels nous allions travailler à cela : septembre 2024. On souhaite donc travailler au fond.

Vous dites : 80 % de remplissage à la fin de l'année. Vous savez très bien que les chiffres de fréquentation sur les trois dernières années sont entre 50 % et 70 %. On les tient à votre disposition, ils ont été présentés au CCAS.

Encore une fois, cette décision n'est pas simplement prise sur des questions de taux de fréquentation, de taux de remplissage ou de « marges financières ». Ce n'est pas possible de penser comme cela. Cette décision est prise dans un moment où il y a une corrélation de plusieurs facteurs qui rendent extrêmement difficile le maintien de ce service à cet endroit-là.

Vous avez évoqué le départ à la retraite. On n'a pas attendu le départ à la retraite. On a cherché, mais on n'a pas trouvé de profil adéquat.

Par ailleurs, on avait énormément de problèmes pour remplacer les personnels qui n'étaient pas présents dans ce lieu de répit. Dès qu'il y avait un personnel absent, on devait fermer le lieu, et il perdait en qualité de service, d'où la proposition que vient de faire Mme MARTINEAU d'avoir un lieu suffisamment armé en moyens humains pour ne pas que l'on ait cette perte de service offert aux aidants, pour qu'ils puissent avoir ce lieu de répit temporaire.

Donc, la seule proposition que je peux vous faire, puisque ce vœu est refusé, et que j'avais déjà dit à France Alzheimer quand je les ai vus il y a trois semaines que nous n'irions pas vers un moratoire et que l'on dénoncerait le bail, c'est de participer à la commission à laquelle ils ont accepté de travailler avec nous pour regarder si on ne pourrait pas améliorer le service, au-delà de ce qui a été présenté par Cristina MARTINEAU concernant la question des aidants. Puisque vous l'avez évoqué, je ne doute pas que l'ARS et la Métropole vont aussi participer à cela.

Je reformule donc la proposition faite à Virginie DEMARS par Mathieu GARABEDIAN de participer à une commission *ad hoc* pour suivre en temps réel les suites de cette fermeture du lieu de répit, et bien vérifier que tout ce que nous avons annoncé au service des familles bénéficiaires de ce lieu puisse bien-être mis en place. En tout cas, c'est un engagement que je prends ici.

Monsieur KABALO, vous m'avez dit que vous souhaitiez répondre, donc je vous laisse un temps de parole.

M. KABALO.- Merci, Monsieur le Maire. Évidemment que nous acceptons de participer à cette commission.

Je voudrais dire que je partage complètement l'avis de Jonathan BOCQUET sur la nature des vœux, et sur leur exploitation souvent politique sur des sujets qui n'ont aucun rapport avec la Ville, voire avec la France. Sauf que ce soir, on est vraiment dans un cas. Il y a une problématique de notre Ville, de notre commune, et des citoyens de Villeurbanne. Mais je partage complètement l'utilisation parfois abusive et politique du système des vœux.

Ce soir, notre action et notre vœu n'avaient aucune ambition politique. Et vous l'avez très bien ressenti dans mon propos, il y a un vrai problème par rapport à ces aidants qui sont souvent tous ici. Nous les avons rencontrés, ils sont à bout de souffle et à bout de forces. Il était là le sujet ce soir.

Vous avez parlé de Camille-Claudé. Ils proposent un lit. C'est ce qui a été dit au CCAS.

(Une intervention hors micro dans la salle.)

M. KABALO.- OK, 2 lits. On ne va pas épiloguer ce soir sur un, deux ou trois lits. Notre demande est de trouver rapidement une solution parce que ces familles ont un réel besoin de soutien, et cela doit dépasser largement la problématique financière et budgétaire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur KABALO.

De toute façon, cela se travaille avec Camille-Claudiel. L'idée est bien de passer à deux ou trois places en permanence, et non pas juste la moitié de la semaine, ce qui fait que l'on avait un taux de satisfaction des demandes qui était faible, mais en même temps, qui répondait à toutes les demandes puisque l'on n'avait pas un taux d'occupation plein.

Je pense que l'on a plusieurs enjeux. On a des enjeux de communication sur ce dispositif. Cela fait 10 ans qu'il était en place. Il trouvait un public, mais pas tout son public. C'est donc à cela que l'on veut travailler.

Et surtout, pour la suite du travail, je pense qu'il faut aussi que l'on identifie d'autres actions. C'est donc bien à cela que l'on souhaite travailler avec vous.

Je finis juste pour indiquer que les 13 personnes qui étaient très régulièrement utilisatrices de ce lieu se sont vues toutes et tous proposer une solution par les équipes du CCAS et du lieu de répit.

Ces précisions étant données, je vous propose de mettre fin à ce Conseil municipal, de vous donner rendez-vous le 8 avril prochain à 17 heures, et de vous remercier chacune et chacun pour la qualité de nos débats.

Bonne soirée à vous.

(La séance est levée à 19 heures 47)

MATHEU CARABOAN

